

Aktuell



- Arbeit darf nicht arm machen!
- Le travail doit protéger contre la pauvreté!



Le service

INFORMATION, CONSEIL et ASSISTANCE

No de téléphone unique: **(00352) 2 6543 777** (sauf autre indication)

Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-529

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations **sur rendez-vous vendredi matin**

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations **sur rendez-vous mercredi matin**

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h00

Permanences spéciales droit social français vendredi: 14h00 - 17h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, rue des Ecoles
Consultations **sur rendez-vous jeudi après-midi**

Differdange

L-4620 Differdange BP126 4, rue Emile Mark
Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30 Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville
Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet
Mercredi: 14h00 - 17h30

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch Fax: 50 44 81
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)
Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean
Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations **sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi**

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück
Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél. : 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse Tél.: 49 60 05 345

Permanence le lundi, mardi, jeudi et vendredi:

de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm

EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat: Dudelange et à Grevenmacher



Service de consultation STRESS au travail

Tél.: (+352) 27494-222

OGB-L

info@ogbl.lu www.ogbl.lu

Aktuell

Sommaire

Editorial 4

- Arbeit darf nicht arm machen!

Dossiers nationaux 6

- OGBL-Exekutive
- Bëllegen Akt
- Modification de certaines dispositions en matière de faillite
- Tripartite sidérurgique
- Non aux pertes d'emplois chez ArcelorMittal
- Interview avec Bénédicte Daoût-Feuerbach et Serge Urbany
- Nein zur Atomkraft

Du nouveau dans les entreprises 17

Transport sur route, Aviation civile, Bâtiment, Chimie, Services publics, Santé, Banques, Nettoyage, e.a. ...

Départements 33

- Gesundheitsreform
- Bourse d'études pour frontaliers

Formation Syndicale de l'OGBL 36**Europe** 38**Chambre des salariés** 39**Divers** 41

- Fête de la St.-Eloi, Neueröffnung OGBL Differdingen, Last minute



Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



André Roeltgen
Generalsekretär

Arbeit darf nicht arm machen!

Laut STATEC fällt fast die Hälfte der Bevölkerung Luxemburgs unter die Armutsschwelle. 257.000 Menschen sind betroffen. Dank der staatlichen Sozialtransfers senkt sich diese Zahl auf 83.000. Besonders alarmierend ist dabei die Tatsache, dass im Verlauf der letzten 8 Jahre, das Armutsrisiko nach Sozialtransfers durchschnittlich um +2,7% pro Jahr angestiegen ist! Das ist jährlich ein Plus von 15.000 Menschen!

Die Armut im reichen Luxemburg schreitet voran! Und es trifft immer mehr Menschen, die einer normalen Erwerbstätigkeit nachgehen. Der Grund hierfür ist einfach: der gesetzliche Mindestlohn liegt unter der Armutsschwelle!

Dass das Einkommen von sage und schreibe 45% der Bevölkerung nur noch durch den Einsatz abfedernder staatlicher Sozialleistungen über die Armutsschwelle gehoben werden kann, hindert weder die Patronatsverbände noch das Wirtschaftsministerium daran weiterhin zu behaupten, dass die Löhne in Luxemburg zu hoch seien bzw. zu schnell anwachsen würden!

Von welcher Wettbewerbsfähigkeit reden sie eigentlich? Soll jenes Land in Europa zum Sieger gekürt werden, das den höchsten Stand an sozialer Armut produziert?

Der OGBL fordert die Erhöhung des gesetzlichen Mindestlohns. Es ist ebenfalls an der Zeit, dass die Politik die Gleichbehandlung von Mann und Frau vor dem qualifizierten gesetzlichen Mindestlohn herstellt. Nur ein Beispiel zu diesem Thema. Warum wird der Reinigungstätigkeit, in der mehrheitlich Frauen arbeiten, weiterhin die Anerkennung des qualifizierten Mindestlohns nach 10-jähriger Berufstätigkeit verwehrt?

Sozialpolitisch fordert der OGBL, dass bei den Familienzulagen die Indexierung wieder eingeführt wird. Seit 2006, dem Jahr ihrer Desindexierung, haben die Familienzulagen und die Zulage beim Elternurlaub über 13% an Wert verloren. Seit seiner Einführung im Jahre 2009 hat der Kinderbonus ebenfalls an Wert verloren. Auch tut eine allgemeine Aufbesserung der Zulagen not, da sie seit langem nicht mehr an die allgemeine Lohn- und Gehälterentwicklung angepasst wurden.

Armut an der Wurzel bekämpfen und insgesamt mehr soziale Gerechtigkeit schaffen setzen stets eines voraus: die Schiefelage bei der wirtschaftlichen Verteilung

zwischen Kapital und Arbeit so klein wie nur möglich zu halten.

Mit ihren ständigen Provokationen gegen den Index und gegen die kollektivvertraglich ausgehandelten Löhne und Arbeitsbedingungen trachten die Patronatsverbände danach, dem Salarium einen noch höheren Teil der Produktivitätsgewinne vorzuenthalten.

Der OGBL wird diesen Weg nicht mitgehen. Lohn- und Sozialdumping werden Europa nicht aus der Krise führen. Und was für Europa gilt, gilt auch für Luxemburg.

Die wirtschaftliche Zukunft des Standorts Luxemburg scheitert weder am Index noch an den in Luxemburg bezahlten Löhnen. Im Gegenteil. Bau, Bauhandwerk, Handel und viele andere Dienstleistungsbereiche sind allesamt auf eine kontinuierliche Lohn- und Einkommenspolitik der Bevölkerung Luxemburgs und der Großregion angewiesen.

Die Zukunft des luxemburgischen Banken- und Finanzplatzes hängt von sehr vielen Faktoren ab. Der Index und die kollektivvertraglichen Löhne zählen nicht zu diesen Faktoren.

Und was die Industrie anbelangt, hat vor kurzem die EU-Kommission Luxemburg eine hohe Arbeitsproduktivität bescheinigt. Doch das verhindert nicht, dass die partikularen Profitinteressen der Mittal-Familie im Begriff sind, große Teile der europäischen Stahlindustrie, die Luxemburgs inbegriffen, kaputtzumachen.

Lakshmi Mittal sind nicht nur die Arbeitsplätze der Stahlbelegschaften egal. Ihm ist auch der Index egal. Er verfolgt andere Ziele. Wann begreift das endlich die FEDIL? Wann stoppt sie endlich das überflüssige, den sozialen Frieden im Land gefährdende Sperrfeuer gegen die Löhne des Salariums und gegen die Einkommen der Bevölkerung? Wo bleibt der konsequente Kampf der Industriellenföderation für den Erhalt der luxemburgischen Stahlindustrie? Für den Standort Schiffingen. Für den Standort Rodingen. Und für all die anderen Betriebe und Arbeitsplätze, die von der Stahlaktivität abhängen. Und was macht ihrerseits die Regierung gegen die desaströse Strategie der Mittal-Familie? Der OGBL verlangt, dass alle luxemburgischen Stahlstandorte überleben. Mittal muss investieren!

André Roeltgen
Secrétaire général

Le travail doit protéger contre la pauvreté!

Selon le STATEC presque la moitié de la population du Luxembourg vit en-dessous du seuil de pauvreté. 257 000 personnes sont touchées. Les transferts sociaux étatiques font heureusement baisser ce chiffre à 83 000. Le fait que le risque de pauvreté après transferts sociaux a augmenté au courant des 8 dernières années de +2,7% en moyenne par an est particulièrement alarmant! Il s'agit d'un plus annuel de 15 000 personnes!

La pauvreté se développe au riche Luxembourg! Et elle frappe de plus en plus de gens qui exercent une activité rémunérée normale. La raison en est simple: le salaire social minimum se situe en-dessous du seuil de pauvreté!

Le fait que le revenu de 45 % de la population ne peut être relevé au-dessus du seuil de pauvreté que grâce à des prestations sociales étatiques atténuantes n'empêche ni les fédérations patronales ni le ministère de l'Economie de prétendre que les salaires au Luxembourg sont trop élevés respectivement qu'ils augmentent trop vite!

De quelle compétitivité parlent-ils en fait? Serait-ce le pays produisant le plus haut niveau de pauvreté sociale en Europe qui sortira victorieux de la compétition?

L'OGBL revendique l'augmentation du salaire social minimum. Par ailleurs, il est temps que la politique établisse le traitement égal entre les femmes et les hommes en matière de salaire social minimum qualifié. Un seul exemple pour illustrer ce sujet: pourquoi refuse-t-on de reconnaître après dix ans de pratique professionnelle les activités de nettoyage – exécutées en majorité par des femmes – comme un travail qualifié et de leur attribuer le salaire social minimum qualifié?

Du point de vue politique sociale, l'OGBL demande que les allocations familiales soient réindexées. Depuis 2006, l'année de leur désindexation, les allocations familiales et l'allocation pour le congé parental ont perdu 13 % de leur valeur. Depuis l'introduction du boni enfant en 2009, sa valeur a également diminué. Une augmentation générale des allocations s'imposerait du fait que depuis longtemps elles n'ont plus été adaptées à l'évolution générale des salaires et des traitements.

Couper la pauvreté à sa racine et établir plus d'équité sociale présuppose toujours une chose: réduire

au maximum le déséquilibre en matière de distribution du revenu entre capital et travail.

Avec leurs provocations à répétition contre l'index et les salaires et conditions de travail résultant de la négociation collective, les fédérations patronales visent à priver le salariat d'une part encore plus élevée des bénéfices de la productivité.

L'OGBL ne les suivra pas sur cette voie. Ni le dumping salarial ni le dumping social ne représenteront pour l'Europe une solution de sortie de crise. Et ce qui vaut pour l'Europe vaut également pour le Luxembourg.

L'avenir économique de notre pays ne se jouera pas sur l'index et les salaires luxembourgeois. Au contraire. Le bâtiment, l'artisanat du bâtiment, le commerce et bien d'autres secteurs de services dépendent d'une politique salariale évolutive, et, en général, d'une politique des revenus évolutive pour la population du Grand-Duché de Luxembourg et de la Grande Région.

L'avenir de la place financière luxembourgeoise dépend également de facteurs multiples. L'index et les salaires tarifaires ne font pas partie de ces facteurs.

Et en ce qui concerne l'industrie, la Commission européenne vient d'attester une productivité élevée au Luxembourg. Ceci n'empêche pourtant pas l'avidité intéressée du gain personnel de la famille Mittal s'apprête à démolir de grandes parties de l'industrie sidérurgique européenne, y inclus celle du Luxembourg.

Lakshmi Mittal s'en fout non seulement des emplois des salariés de la sidérurgie. Il s'en fout également de l'index. Car il poursuit de tous autres buts. Quand est-ce que la Fedil s'en rendra-t-elle enfin compte? Quand est-ce qu'elle arrêtera enfin ces tirs de barrage superflus sur les salaires des salariés et les revenus de la population mettant en péril la paix sociale au pays? Qu'en est-il de la lutte résolue de la Fedil en faveur du maintien de la sidérurgie luxembourgeoise? Pour le maintien du site de Schiffange? Pour le maintien du site de Rodange? Et pour toutes les entreprises et tous les emplois qui dépendent de l'activité sidérurgique? Quant au gouvernement, qu'entreprend-il contre cette stratégie désastreuse de la famille Mittal? L'OGBL revendique la survie de tous les sites luxembourgeois. Mittal doit investir!

OGBL-Exekutive

Der OGBL lehnt die Index- und Lohnangriffe der Patronatsorganisationen als überflüssige Provokation ab

Anlässlich seiner Sitzung vom 17. Oktober 2011 befasste sich die OGBL-Exekutive u.a. mit dem Staatshaushalt für 2012, mit der Situation in verschiedenen Großunternehmen wie ArcelorMittal, Dexia-Bil, Luxair-Cargocenter sowie mit der Vorbereitung auf die nächste Tripartiterunde.

Was letzteres Thema betrifft, bedauert die OGBL-Exekutive den neuerlichen Versuch der Patronatsverbände, die Dreierunde doch noch auf die Indexfrage zu fokussieren. Der Vorschlag einer allgemeinen Desindexierung des Landes und die einhergehende Frontalattacke gegen die Löhne müsse man als reine Provokation verstehen, so die einstimmige Meinung der OGBL-Führung. Die Abschaffung des Index würde gleichzeitig das Luxemburger Modell des Dreierdialogs abschaffen.

Beachtenswerte Unterstützungen für die Unternehmen

Der OGBL macht darauf aufmerksam, dass die Betriebe seit 2006 von staatlicher Seite eine beachtenswerte Unterstützung in diversen Formen erhielten: die Besteuerung der Betriebe wurde 2008 um einen Prozentpunkt abgesenkt (85 Millionen €); der Droit d'apport wurde abgeschafft (100 Millionen €); der Beitrag zur Unfallversicherung wurde für die Jahre 2010, 2011 und 2012 um 0,1% abgesenkt und der Ausfall von 20 Millionen € pro Jahr wird vom Staat an die Versicherung gezahlt (Ersparnis für die Betriebe: 60 Millionen €); der Staat bezuschusst seit 2011 während 5 Jahren die Arbeitgebermutualität in Höhe von 25 Millionen pro Jahr (125 Millionen €); die staatliche Beteiligung an den Kosten der beruflichen Weiterbildung in den Betrieben wurde 2011 von 14,5 auf 25% erhöht, was eine Ersparnis für die Betriebe von 20 Millionen € pro Jahr darstellt. Des Weiteren erreichten die Patronatsverbände, dass die Krankenversicherungsbeiträge bis 2014 eingefroren sind. Schließlich haben die Indexverschiebungen den Betrieben über 100 Millionen € an Lohnkosten erspart.

UEL setzt Tripartitegespräche aufs Spiel

Der OGBL stellt fest, dass der Arbeitgeberdachverband UEL trotz dieser großzügigen Geschenke seitens des Staates kein Verständnis für die Errungenschaften, die Mitbestimmung und die Einkommensseite der Arbeitnehmer zeigt. Diejenigen, welche die generell guten

Ergebnisse und die vergleichsweise hohe Produktivität der luxemburgischen Unternehmen möglich machen, sollen verunsichert und eingeschüchtert werden, sollen Einkommensverluste erleiden, sollen flexibilisiert werden bis zum Gehnichts mehr. Der OGBL als stärkster Vertreter der Arbeitnehmer Luxemburgs sagt stopp! Wenn die UEL auf ihrer einseitigen Vorgehenseise beharrt, wenn sie sich weiterhin gegen den Kaufkrafterhalt der schaffenden Bevölkerung, gegen Verbesserungen in Punkto Arbeitsrecht, Arbeitsbedingungen, Reform der Personaldelegationsgesetzgebung sowie gegen Verbesserungen im Sozialrecht stemmt, wenn sie sich für Sozialabbau im Rentenwesen zu Gunsten von Privatversicherungen stark macht, dann ist das Scheitern der Tripartitegespräche vorprogrammiert.

Regierung muss Klartext reden!

Der OGBL fordert die Regierung als Vertreterin der Interessen aller Bürger dieses Landes sowie der 150.000 Grenzgänger, die jeden Tag nach Luxemburg kommen und wesentlich zum Wohlstand dieses Landes beitragen, auf, kritische Bilanzen zu den folgenden Themen vorzulegen, bevor es überhaupt noch Sinn macht, weitere Dreiergespräche zu planen:

1. Was haben die unterstützenden Maßnahmen an die Betriebe seit 2006 ergeben?
2. In welche wirtschaftlichen Zukunftsprojekte wurde investiert und mit welchem Ergebnis?
3. Welche Industriepolitik verfolgt die Regierung? Wie gedenkt sie Luxemburg als Industriestandort zu erhalten, weiter auszubauen und zu diversifizieren?
4. Welche Strategie verfolgt die Regierung in Sachen Konsolidierung, Diversifizierung und weiteren Ausbau des Finanzsektors?
5. Hat die Regierung Untersuchungen durchgeführt, um herauszufinden, ob es Unterschiede in Sachen Wettbewerbsfähigkeit und Produktivität in den verschiedenen Wirtschaftssektoren gibt und was gedenkt sie zu tun, um diejenigen Wirtschaftszweige, die eventuell kränkeln, zu fördern?
6. Wie steht es um den Logistikstandort?
7. Inwieweit hat die Regierung dafür gesorgt, dass die

Arbeitnehmervertreter und deren Gewerkschaften in strategisch wichtigen Entscheidungsprozessen im Vorfeld eingebunden sind und waren (Beispiele Cargolux; Dexia-Bil; KBL; ArcelorMittal;...)?

Der OGBL erwartet von der Regierung eine klare und verbindliche Sprache in Sachen Indexerhalt, Verteidigung der Kaufkraft, Stärkung der Mitbestimmung der Arbeitnehmer in den Unternehmen, Verteidigung und strukturelle Verbesserung des Mindestlohns, Verteidigung des Prinzips der zweijährigen Anpassung des Mindestlohns und der Renten an die allgemeine Lohnentwicklung, Kampf gegen die hausgemachte Inflation.

Index und Sozialtransfers: Schutzschild gegen Armut

Der OGBL setzt sich grundsätzlich und konsequent für den sozialen Fortschritt ein, nicht aber für den sozialen Status quo und kann auf keinen Fall mit einem solch rückschrittlichen Vorschlag, wie der Abschaffung des Indexsystems einverstanden sein. Der Index, zusammen mit dem luxemburgischen System der Sozialtransfers, sind Garant für den Erhalt der Kaufkraft der in Luxemburg lebenden und arbeitenden Menschen und bilden einen regelrechten Schutzschild gegen die Armut, wie der Stavec in seiner rezenten Untersuchung über Arbeit und sozialen Zusammenhalt erneut gezeigt hat. Wer das Land heute desindexieren möchte, will morgen eine Reihe von Sozialtransfers abschaffen oder reduzieren und damit das reiche Luxemburg in zwei teilen: in Arme und Reiche. Dass hierzulande 14,5% Menschen von Armut bedroht sind ist Grund genug weiterhin auf

sozialen Fortschritt zu setzen und nicht auf Rückschritt, so der Tenor der OGBL-Exekutive.

In diesem Zusammenhang fordert der OGBL angesichts der ausgezeichneten Entwicklung der Staatsfinanzen die im Jahre 2006 desindexierten Familienzulagen – der Kinderbonus inklusive – mit sofortiger Wirkung an die Preisentwicklung anzupassen und anschließend wieder zu indexieren. Auch die Entschädigung für den Elternurlaub muss wieder indexiert werden. Des Weiteren fordert der OGBL den Arbeitnehmerfreibetrag von 25 € auf 50 € zu erhöhen, verschiedene Eigenbeteiligungen im Gesundheitsbereich rückgängig zu machen, sowie die Leistungen der Gesundheitskasse insbesondere im zahnmedizinischen Bereich zu verbessern. Im Gegenzug zur staatlichen Bezuschussung der Arbeitgebermortalität verlangt der OGBL schließlich, dass ab dem 1. Januar 2012 der zusätzliche Krankenkassenbeitrag („surprime“), den die Ex-Arbeiter gegenüber den Ex-Privatangestellten zahlen müssen, aufgehoben wird.

Tripartiteabkommen kein absolutes Must

Angesichts der extrem negativen Haltung der Patronatsverbände und deren Besessenheit, alle Besonderheiten des Luxemburger Modells, dem das Land den sozialen Frieden und den ununterbrochenen Weg zum sozialen Wohlstand seit dem Zweiten Weltkrieg verdankt, abzuschaffen, ist die OGBL-Führung der Meinung, dass es nicht unbedingt zu einem Tripartitebeschluss kommen muss. Das einzige was für den OGBL zählt sind die Ergebnisse.

Comité exécutif de l'OGBL

L'OGBL rejette les attaques des organisations patronales contre l'index et les salaires comme provocation superflue

Lors de sa réunion du 17 octobre 2011, le Comité exécutif de l'OGBL analysa e a. le budget de l'Etat pour 2012, la situation dans certaines grandes entreprises comme ArcelorMittal, Dexia-Bil, Luxair-Cargocenter et prépara la prochaine ronde de la tripartite.

En ce qui concerne ce dernier point, le Comité exécutif de l'OGBL regrette que les organisations patronales essaient à nouveau de focaliser malgré tout la tripartite sur la question de l'indexation. La proposition d'une désindexation générale du pays et l'attaque frontale en parallèle contre les salaires sont comprises comme une pure provocation, telle était l'appréciation unanime de

la direction de l'OGBL. La suppression de l'index équivaudrait à la suppression du modèle de dialogue tripartite luxembourgeois.

Une panoplie d'aides de tout genre pour les entreprises

L'OGBL rend attentif au fait que les entreprises ont eu depuis 2006 un remarquable soutien de la part de l'Etat et ce de différentes façons: l'impôt sur les collectivités (imposition des entreprises) a été diminué d'un pourcentage (85 millions €), le droit d'apport a été supprimé (100 millions €); la participation à l'assurance accident a été diminuée de 0,1 % pour les années 2010, 2011

et 2012 et la perte de 20 millions € par an est payée par l'Etat à l'assurance (économie pour les entreprises: 60 millions €); l'Etat subventionne depuis 2011 pour une durée de 5 ans la mutualité patronale à hauteur de 25 millions par an (125 millions €); la participation étatique aux coûts de la formation professionnelle dans les entreprises a été portée en 2011 de 14,5 à 25% ce qui représente une économie de 20 millions € par an pour les entreprises. En plus, les fédérations patronales ont réussi à obtenir le gel des cotisations pour l'assurance maladie jusqu'en 2014. Et finalement, le paiement échelonné des tranches indiciaires a induit une économie en coûts salariaux pour les entreprises de plus de 100 millions d'euros.

L'UEL met en jeu les discussions tripartites

L'OGBL constate que malgré ces cadeaux généreux, l'Union des entreprises luxembourgeoise (UEL) manque de respect pour les acquis, la cogestion et l'aspect revenu des salariés. On vise à insécuriser et intimider ceux qui rendent possibles les bons résultats et la productivité comparativement élevée des entreprises luxembourgeoises, à leur faire subir des pertes de revenu et de leur octroyer une flexibilité à outrance. L'OGBL en tant que premier représentant des salariés luxembourgeois dit stop! Si l'UEL persiste dans son combat unilatéral contre le pouvoir d'achat du salariat, contre une amélioration du droit du travail et des conditions de travail, contre la réforme de la législation sur la cogestion et contre les améliorations du droit social, si elle continue à œuvrer contre le régime de pension public basé sur la solidarité en faveur de systèmes d'assurances privées, alors l'échec des négociations tripartites est programmé.



Le gouvernement doit se positionner clairement

L'OGBL revendique de la part du gouvernement en tant que représentant des intérêts de tous les citoyens de ce pays ainsi que de ceux des 150 000 frontaliers qui se déplacent tous les jours au Luxembourg et qui contribuent en grande partie à la prospérité du pays, de présenter des bilans critiques sur les points suivants avant de programmer de nouvelles réunions tripartites:

1. Quels ont été les effets des mesures de soutien aux entreprises mises en œuvre depuis 2006?
2. Dans quels projets économiques d'avenir y a-t-il eu des investissements et avec quel résultat?
3. Quelle politique industrielle le gouvernement poursuit-il? De quelle manière veut-il maintenir, développer et diversifier l'industrie luxembourgeoise?
4. Quelle est la stratégie du gouvernement concernant la consolidation, la diversification et le développement du secteur financier?
5. Le gouvernement a-t-il fait des études pour savoir s'il y a des différences compétitivité et de productivité entre les différents secteurs économiques et quelles mesures envisage-t-il prendre pour soutenir ceux qui montrent des faiblesses?
6. Qu'en est-il du site logistique?
7. Dans quelle mesure le gouvernement a-t-il pris et prendra-t-il soin d'associer d'avance les représentants des salariés et leurs syndicats dans les processus décisionnels d'importance stratégique (Exemples: Cargolux; Dexia-Bil; KBL; Arcelor-Mittal;...)?

L'OGBL attend du gouvernement une position claire en ce qui concerne le maintien du système d'indexation, la défense du pouvoir d'achat, l'amélioration des droits de cogestion des salariés dans les entreprises, la défense et l'amélioration structurelle du salaire social minimum, la défense du principe de l'ajustement biennuel du salaire social minimum et des pensions à l'évolution générale des salaires ainsi que la lutte contre l'inflation domestique.

Index et transferts sociaux: un bouclier puissant contre la pauvreté

L'OGBL s'investit par principe et de manière conséquente pour le progrès social, et non pour le statu quo, et ne peut en aucun cas être d'accord avec une proposition régressive comme l'abolition du système d'indexation. L'index, ensemble avec le système luxembourgeois des transferts sociaux, garantissent le maintien du

pouvoir d'achat des personnes vivant et travaillant au Luxembourg et constituent un véritable bouclier contre la pauvreté comme l'a démontré à nouveau la récente étude du Statec sur le travail et la cohésion sociale. Celui qui aujourd'hui veut désindexer le pays, va demain supprimer ou réduire toute une série de transferts sociaux et ainsi diviser la population luxembourgeoise en deux: en pauvres et en riches. Le fait que dans notre pays 14,5 % de personnes frôlent le risque de pauvreté suffit à miser également à l'avenir sur le progrès social et non sur la régression, tel est l'avis unanime du Comité exécutif de l'OGBL.

Dans ce contexte, l'OGBL revendique en vue de l'excellente évolution des finances publiques d'adapter avec effet immédiat les allocations familiales – désindexées en 2006 – au coût de la vie et de les réindexer par la suite, d'adapter et d'indexer le boni enfant, d'adapter et de réindexer l'indemnité pour le congé parental. Par ailleurs, l'OGBL revendique que le crédit d'impôt pour

salariés (CIP) soit porté de 25 à 50 €, que certaines participations individuelles aux soins de santé soit annulées et que les prestations de la Caisse nationale de santé (CNS) soit améliorées notamment dans le domaine de la médecine dentaire. En tant que compensation salariale pour le subventionnement étatique de la mutualité patronale, l'OGBL revendique enfin qu'à partir du 1er janvier 2011 la surprime payée par les ex-ouvriers en matière d'assurance maladie soit supprimée.

Pas d'accord tripartite à tout prix!

Vu l'attitude extrêmement négative des fédérations patronales et vu leur obsession de supprimer toutes les spécificités du modèle luxembourgeois auquel le Luxembourg doit sa paix sociale et son ascension ininterrompue vers la prospérité sociale depuis la Deuxième Guerre mondiale, le Comité exécutif de l'OGBL est d'avis qu'un accord tripartite à tout prix n'est pas souhaitable. La seule chose qui compte pour l'OGBL sont les résultats.

Steuerkredit beim Erwerb einer Wohnung (Bëllegen Akt)

Der OGBL warnt vor einer sozial ungerechten Reform

Im Jahr 2010 hatte sich die Regierung eine Reihe von Sparmaßnahmen ausgedacht, mit dem Ziel, die öffentlichen Ausgaben zu verringern. Eine dieser Maßnahmen bestand darin den Steuerkredit beim Erwerb einer Wohnung – auf den alle im Großherzogtum Luxemburg wohnenden Erstkäufer ein Anrecht haben – an das Einkommen zu koppeln. Der OGBL hatte sich vehement gegen diese unnötige und überflüssige Austeritätspolitik gewehrt und erreicht, dass das Sparmaßnahmenpaket kleiner wurde. Er hatte aber der Idee einer Koppelung des „Bëllegen Akt“ an das Einkommen unter Bedingungen zugestimmt. Doch heute legt die Regierung einen ganz anderen Vorschlag auf den Tisch. So ist der Steuerkredit nun nicht mehr an das Einkommen gekoppelt, sondern siedelt sich im Rahmen der Energiesparpolitik an, welche die Regierung im Wohnungsbereich durchführen will.

In der Tat spaltet der am 29. September 2011 in der Abgeordnetenkammer hinterlegte Gesetzesvorschlag Nr. 6336 den Steuerkredit „Bëllegen Akt“ von 20.000 € in zwei Tranchen von je 10.000 €. Die erste Tranche unterliegt keiner energetischen Anforderung an die Wohnung während die zweite Hälfte künftig an eine solche gebunden sein wird. Demzufolge muss der Käufer beim Erwerb einer bereits existierenden Wohnung, die den

vom Gesetzgeber vorgeschriebenen Energiekriterien nicht entspricht, außer dem Kaufpreis des Objektes noch zusätzliches Geld investieren, um in den Genuss der zweiten Hälfte des Steuerkredits zu kommen. Da aber viele junge Haushalte nicht über solche Mittel verfügen, werden sie wohl auf 10.000 € Steuerkredit verzichten müssen und vielleicht sogar entmutigt überhaupt eine Eigentumswohnung innerhalb der luxemburgischen Grenzen zu erwerben. Finanziell bessergestellte Erstkäufer werden allerdings voll von diesem Steuerkredit profitieren können.

Würde diese Maßnahme wie im Gesetzesprojekt vorgesehen umgesetzt, würden Personen mit bescheidenerem Einkommen benachteiligt werden. Es handelt sich also um eine sozial ungerechte Maßnahme, die gegen das Prinzip der Chancengleichheit verstößt.

Wenn auch der OGBL die von der Regierung angestrebte Politik der Energieeffizienz im Wohnungsbereich begrüßt, so hält er es aber für absolut notwendig ein globaleres Konzept, das auch den sozialen Fragen Rechnung trägt, auszudenken. Der OGBL fordert, dass entweder die Regierung den Gesetzesvorschlag 6336 zurückzieht oder, dass das Parlament tiefgreifende Änderungen unter Berücksichtigung der OGBL-Vorschläge vornimmt.

Crédit d'impôt lors de l'acquisition d'un logement (Bëllegen Akt)

L'OGBL met en garde contre une réforme socialement injuste

En 2010, le gouvernement avait conçu un train de mesures d'austérité visant à réduire les dépenses publiques. Une des mesures consistait à conditionner au revenu le crédit d'impôt auquel les résidents du Grand-Duché de Luxembourg ont droit lorsqu'ils achètent leur premier logement. L'OGBL s'était fermement opposé à cette politique d'austérité inutile et superflue, avait œuvré avec succès pour alléger le paquet de mesures, mais avait accepté l'idée de conditionner le «Bëllegen Akt» au revenu sous certaines conditions. Aujourd'hui, le gouvernement met sur la table une proposition totalement différente de ce qu'il envisageait en 2010. Le crédit d'impôt en question n'est plus conditionné au revenu mais est placé dans le cadre de la politique énergétique que le gouvernement souhaite mener dans le domaine du logement.

En effet, le projet de loi n° 6336 déposé à la Chambre des députés le 29 septembre 2011 scinde le crédit d'impôt dit «Bëllegen Akt» de 20 000 € en deux tranches de 10 000 €. La première tranche n'est liée à aucune condition de performance énergétique du logement acquis tandis que la deuxième tranche se trouve dorénavant soumise à une telle condition. Or, en cas d'acquisition d'un logement existant qui ne remplit pas les conditions

prescrites par le législateur, l'acquéreur doit, en plus du prix d'achat de l'immeuble, faire des investissements supplémentaires avant de pouvoir bénéficier de la deuxième moitié du crédit d'impôt. Il va sans dire que beaucoup de jeunes ménages n'auront pas les moyens de faire de tels investissements et devront donc renoncer à 10 000 € de crédit d'impôt ou seront même dissuadés – au lieu d'être encouragés – d'acquérir un logement au Grand-Duché. En revanche, les premiers acquéreurs qui connaissent une situation financière plus aisée bénéficieront pleinement de ce crédit d'impôt.

Cette mesure, si elle était mise en œuvre telle que prévue dans le projet de loi, pénaliserait les personnes à plus faibles ressources. Il s'agit donc d'une mesure injuste des points de vue social et de l'égalité des chances.

Si l'OGBL salue la volonté du gouvernement de s'engager sur la voie d'une politique visant une meilleure performance environnementale en matière de logement, il y a lieu de poursuivre d'autres pistes de réflexion, plus globales et plus soucieuses de l'équité sociale. L'OGBL demande soit que le gouvernement retire le projet de loi 6336 soit que la Chambre des députés le modifie en profondeur et dans le sens revendiqué par l'OGBL.



Abänderung verschiedener Bestimmungen bei Konkursen

Der OGBL begrüßt die Initiative des Arbeitsministers, wünscht aber eine tiefgreifende Reform der Konkursgesetzgebung

Aufgrund der rezenten Konkurse im Bausektor und insbesondere des Konkurses der Firma Socimmo, hat Arbeitsminister Nicolas Schmit die Initiative ergriffen ein Gesetz zum besseren Schutz der Arbeitnehmer, die Opfer eines Konkurses werden, ausarbeiten zu lassen. Die Abänderungen werden vor allem die Möglichkeit zur schnelleren Entschädigung der Betroffenen schaffen sowie zur Auszahlung „innerhalb kürzester Zeit“ von Vorschüssen unter bestimmten Bedingungen durch den Beschäftigungsfonds. Außerdem sieht der Gesetzesvorschlag eine Vereinfachung und Beschleunigung der Prozeduren für die betroffenen Personen bei der Arbeitsverwaltung (ADEM) vor.

Diese Maßnahmen werden verhindern, dass die Arbeitnehmer, die Opfer eines Konkurses werden, monatelang ohne Einkommen leben müssen.

Der OGBL begrüßt aufs Wärmste diese Initiative, da sie einer langjährigen Forderung der Gewerkschaft

entspricht. Dennoch wünscht sich der OGBL, dass neben diesen punktuellen Veränderungen, noch eine tiefgreifende Reform der Konkursgesetzgebung folgt.

Eine solche Reform müsste um zwei Hauptprobleme drehen: (1) der finanzielle und juristische Schutz der betroffenen Arbeitnehmer und (2) die Einführung eines Frühwarnsystems zur Ortung eventueller Engpässe bei Unternehmen. Eine bessere Koordination zwischen den staatlichen Verwaltungen und den Institutionen der Sozialversicherung wäre von Nöten. Wenn ein Unternehmen große Ausstände bei der Abgabe der Mehrwertsteuer und/oder der Sozialbeiträge aufweist, müsste ein Warnsystem bei einer zuständigen staatlichen Instanz, die sofort auf Betriebsebene eingreifen könnte, ausgelöst werden. Außerdem müsste im Rahmen einer solchen Reform das Informations- und Konsultationsrecht der Personaldelegierten und ihrer Gewerkschaften gestärkt werden.

Modification de certaines dispositions en matière de faillite

L'OGBL salue l'initiative du ministre du Travail mais demande une réforme encore plus ambitieuse

Suite aux récentes faillites dans le secteur du bâtiment et en particulier à la faillite de l'entreprise Socimmo, le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, a pris l'initiative d'élaborer un projet de loi visant à mieux protéger les salariés victimes d'une faillite. Les modifications prévues permettront notamment aux salariés concernés d'être indemnisés plus rapidement et de toucher sous certaines conditions «dans de très brefs délais» des avances sur leurs salaires impayés par le biais du Fonds pour l'emploi. Par ailleurs, le projet de loi prévoit une simplification et une accélération des procédures de l'Administration de l'emploi (ADEM) à l'égard des personnes en question.

Ces mesures éviteront aux salariés victimes de faillites d'entreprises d'être privés de revenu pendant plusieurs mois.

L'OGBL salue vivement cette initiative, car elle répond à une revendication de longue date du syndicat. Mais au-delà de ces modifications ponctuelles, l'OGBL

demande une réforme en profondeur de la législation relative aux faillites d'entreprises.

Une telle réforme doit avoir deux principaux soucis: (1) la protection financière et juridique des salariés concernés et (2) la mise en place d'un système de clignotants permettant de détecter en amont si une entreprise rencontre des problèmes. Il faudrait, par exemple, mettre en œuvre une meilleure coordination entre les administrations étatiques et les institutions de la sécurité sociale. Lorsqu'une entreprise accumule des arriérés de paiement importants en matière de TVA et/ou de cotisations sociales, un système d'alerte devrait être déclenché auprès d'une instance étatique compétente qui devrait alors avoir les moyens d'intervenir directement au niveau de l'entreprise. Enfin, il faudrait dans le cadre d'une telle réforme, renforcer les droits d'information et de consultation des délégués du personnel et de leurs syndicats.

Tripartite sidérurgique du 11 octobre 2011

Non à toute fermeture!

Les partenaires de la tripartite sidérurgique, à savoir le gouvernement luxembourgeois, la direction d'ArcelorMittal ainsi que les représentants des syndicats contractants OGBL et LCGB-SESM, se sont réunis en date du mardi 11 octobre 2011.

Lors de cette entrevue, la direction d'ArcelorMittal a présenté sa vision et son projet de fermeture temporaire des installations des sites de Rodange et de Schifflange.

Les syndicats contractants ont réitéré leur opposition formelle à la fermeture temporaire des deux sites.

Il a été retenu à l'issue de cette réunion

- La reconduction du plan Lux 2011 au-delà du 31 décembre 2011 jusqu'au 31 mars 2012, impliquant la continuation de la CDR (cellule de reclassement) ainsi que de la préretraite pour l'année

de naissance 1955. Le personnel CFL Cargo sous contrat ArcelorMittal bénéficiera des mêmes conditions.

- La mise en place de deux groupes de travail, l'un pour la gestion à court terme des sureffectifs, et le deuxième qui marque la volonté d'élaborer avant fin mars 2012 un plan industriel Lux 20XX. La mise en place des deux groupes de travail est prévue le 14 octobre 2011.
- La prochaine réunion tripartite a été fixée au 14 décembre 2011.

Nous insistons sur le fait que les arguments évoqués par la direction n'ont pas rassuré les représentants syndicaux quant à l'avenir des sites de Schifflange et de Rodange, ainsi que celui du «train laminé marchand» (TLM).



Non aux pertes d'emplois chez ArcelorMittal

Construisons ensemble l'industrie sidérurgique de demain!

Le 24 octobre 2011, plus de 60 représentants syndicaux et membres de Comités d'entreprises européens venus de différents sites de production d'ArcelorMittal en Europe se sont réunis à Bruxelles sous l'auspice de la Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM) pour exprimer leurs inquiétudes quant à la situation chez ArcelorMittal et développer une stratégie commune.

Les participants rejettent clairement la stratégie actuelle d'ArcelorMittal qui consiste principalement à stopper les investissements dans une industrie traditionnelle européenne pour financer des acquisitions dans des mines et des usines hors Europe. Ils s'opposent à une stratégie aux conséquences lourdes sur l'emploi au sein du groupe ainsi que sur ses fournisseurs et qui met en danger la cohésion sociale et économique de plusieurs régions en Europe. Ils dénoncent les décisions unilatérales – aux niveaux national et européen – prises sans respecter les droits de base à l'information et à la consultation.

Les conditions nécessaires à la pérennité à long terme du principal sidérurgiste européen ne seront pas créées en arrêtant temporairement des usines (9 usines sont actuellement à l'arrêt en Europe) ni en annonçant des fermetures permanentes de sites (Liège) ou en restructurant des usines (AMDS et emballage, etc.). Au contraire, cette stratégie conduira inévitablement à des pertes de parts de marchés. Pour les organisations affiliées à la FEM, l'avenir de l'entreprise passe par l'innovation et la R&D pour développer l'acier de demain et

les technologies efficaces en énergie (notamment les technologies propres d'enfouissement de CO²). De plus, ils appellent la direction d'ArcelorMittal à engager un dialogue avec les syndicats et les représentants des travailleurs au niveau approprié sur une possible répartition de la production qui garantira un développement équitable pour tous et un partage équitable du fardeau.

Les syndicats réaffirment leur volonté d'apporter à la direction centrale une réponse européenne coordonnée et unifiée et conviennent de :

- contacter des représentants nationaux et européens pour engager un débat sur le moyen d'assurer la viabilité de l'industrie sidérurgique en Europe.
- développer une stratégie de communication vis-à-vis des salariés, des fournisseurs ainsi que des autorités et acteurs aux niveaux local et régional.
- organiser prochainement une journée d'action européenne pour protester contre la stratégie d'ArcelorMittal et sensibiliser aux alternatives syndicales visant à assurer la pérennité à long terme des sites européens.
- mettre en place un groupe de travail pour développer les alternatives syndicales à la stratégie actuellement poursuivie par la direction d'ArcelorMittal.

Les organisations affiliées à la FEM s'engagent fermement à joindre leurs forces pour défendre et développer l'industrie sidérurgique européenne.

Communiqué de presse de la Fédération européenne des syndicats

Le 7 décembre 2011 la FEM organisera une grande action syndicale coordonnée dans tous les pays européens où ArcelorMittal est présent. Au Luxembourg cette journée se traduira probablement par une manifestation et des piquets de protestation.



L'expertise juridique au service des travailleurs

Notre département juridique vient d'être renforcé par l'arrivée de Bénédicte Daoût-Feuerbach, ancienne avocate. Nous nous sommes entretenus avec elle, ainsi qu'avec le responsable du service, Serge Urbany, également ancien avocat, sur les fonctions du département juridique au service de nos membres.

Aktuell: *Pourquoi l'OGBL dispose-t-il d'un département juridique? Quelles sont ses compétences?*

Serge Urbany: Le droit prend une importance croissante dans les relations sociales. C'est une matière qui requiert une intervention très spécialisée. Nous considérons qu'il faut internaliser cette compétence là où c'est rationnel de le faire.

En tant que juristes salariés nous donnons des conseils aux structures de l'OGBL et notamment aux services de conseils aux membres et aux syndicats professionnels. Le département juridique veille à faire respecter les conditions de l'assistance juridique par tous les intéressés, également par les avocats indépendants chargés de la représentation de nos membres devant les juridictions du travail. L'assistance juridique est un service qui a un coût qui est supporté par le budget de l'OGBL, c'est-à-dire par les cotisations de tous nos membres. Il ne fonctionne pas comme une assurance, mais comme une mutuelle, selon le principe de solidarité. Le département est autonome pour pouvoir prendre des décisions, mais les membres disposent d'un recours devant les instances de l'OGBL.



A côté de son intervention dans les dossiers individuels de membres en droit du travail et des dossiers «collectifs» (délégations, conventions, plans sociaux), le département juridique assure également la représentation de nos membres devant les juridictions sociales (où le ministère d'avocat n'est pas requis), essentiellement par Roger Fohl et Eduardo Dias. L'administration du département est assurée par Joséphine Mammola et Cindy Fernandes.

Aktuell: *Bénédicte, tu t'occupes plus particulièrement du traitement des dossiers individuels de nos membres. Peux-tu décrire le rôle du département juridique (DJ) dans le traitement de ces dossiers?*

Bénédicte Daoût-Feuerbach: Effectivement, depuis mon arrivée au DJ de l'OGBL au mois d'août 2011, la mission principale qui m'incombe, consiste à traiter les dossiers de demande d'assistance juridique (AJ), présentés à titre individuel par nos membres, conformément aux règlements de l'OGBL. En termes de volume, la grande majorité des dossiers concerne des questions de droit du travail et de la fonction publique, et une partie moindre, se préoccupe de questions intéressant la sauvegarde du droit au logement, plus particulièrement la défense contre les décisions judiciaires de déguerpissement.

Le dossier-type de demande d'AJ parvient au DJ par l'intermédiaire du Service Information Conseil et Assistance de l'OGBL (SICA) qui le constitue, et qui reste le seul contact du membre. Il est introduit au DJ soit pour avis, soit en vue d'obtenir le bénéfice d'une prise en charge (PEC) des frais et honoraires d'avocat, dont l'attribution est conditionnée par une période d'affiliation syndicale minimale et par le contenu du dossier qui doit rassembler tous les éléments nécessaires. Il doit contenir tous les documents en rapport avec le problème pour lequel le membre sollicite l'AJ. Documents, que le membre aura pensé à apporter avec lui dès le premier rendez-vous auprès du SICA, comme le contrat de travail, la correspondance échangée avec les preuves d'envois, les divers certificats, les fiches de salaires, chronologie des faits, prise de position du membre par rapport aux faits, chiffrage

de la demande/du préjudice ... Cette étape préalable de la préparation du dossier par le membre est décisive et extrêmement importante, alors que même si les délais pour agir en matière de droit du travail, en particulier, peuvent sembler suffisamment longs, ces délais doivent être strictement respectés. Raison pour laquelle il est très important que le dossier soit complet dès le départ. Il est ensuite analysé au sein du DJ, afin de pouvoir, soit, apporter une solution au problème juridique posé, soit, le diriger vers un avocat, qui faute d'obtenir un arrangement transactionnel extra-judiciaire intéressant pour notre membre, défendra et fera valoir les droits de ce dernier en empruntant la voie judiciaire.

Aktuell: *Quelles sont tes premières impressions quant à la nature des problèmes rencontrés dans les entreprises par nos membres?*

BDF: Les problèmes rencontrés par les membres dans les entreprises sont en grande partie des problèmes d'impayés, découlant de situations diverses: mauvaises applications des bases de calculs contenues dans les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles type conventions collectives de travail; difficultés financières des employeurs; difficulté de présenter la preuve nécessaire, en particulier des heures supplémentaires. Il existe aussi un nombre non-négligeable de dossiers concernant des faillites et des licenciements de toutes sortes: avec préavis, pour faute, pour raisons économiques.

De manière régulière se posent des problèmes liés aux délais à respecter par le salarié. C'est la raison pour laquelle, il est fort judicieux de la part du salarié, dès la survenance d'un problème quelconque, de consulter le SICA, et de s'informer au sujet des règles applicables afin d'être en mesure de sauvegarder ses droits de manière optimale.

Aktuell: *Serge, comment peut-on développer encore plus l'expertise juridique dans les enjeux et combats syndicaux à l'avenir?*

SU: Il faut surtout intervenir dans le sens d'une prise en compte plus forte des intérêts collectifs du sala-



riat. Les lois sont souvent ici trop vagues et utilisées dans un sens restrictif par le patronat. Les droits des délégués du personnels sont p.ex. insuffisamment protégés. Il faudra travailler à un changement de la loi et développer nos revendications.

Parfois le droit international nous est d'un grand soutien. Ainsi toute notre argumentation, visant à faire tomber la loi luxembourgeoise en matière d'aides pour étudiants, est basée sur le principe européen que c'est le lieu du travail et donc le travail concret du travailleur qui ouvre droit aux prestations sociales. D'autres textes protecteurs, comme en matière d'égalité de traitement, de droits de la famille ou de transferts d'entreprises sont d'une grande utilité. Le droit européen ce n'est pas seulement le principe critiqué de «Bolkestein» (applicabilité de la loi du siège de l'entreprise qui détache des travailleurs, et non pas de la loi du lieu de travail), mais c'est aussi une législation et une jurisprudence qui nous aident parfois contre une loi luxembourgeoise rétrograde et propatronale, surtout si elle émane de l'ancien ministre du Travail François Biltgen.

Il faut rester au fait des évolutions, s'emparer des instruments juridiques les plus performants à notre disposition, c'est-à-dire développer l'expertise juridique au service du monde syndical et des travailleurs. Mais ce qui compte finalement, c'est l'action syndicale dans les entreprises et dans la société. Ensemble, nous pouvons faire beaucoup! Et il reste beaucoup à faire.

Aktuell: *Bénédicte et Serge nous vous remercions pour cet entretien intéressant.*



Ein eindeutiges Nein zur Atomkraft und ein klarer Auftrag an die luxemburgische Regierung

21.808 Bürgerinnen und Bürger unterzeichneten in den letzten Monaten die vom Nationalen Aktionskomitee gegen Atomkraft initiierte Petition an die Adresse der luxemburgischen Regierung. Dies Dank der tatkräftigen Hilfe der 31 Organisationen, Gewerkschaften und Parteien die im Aktionskomitee zusammenarbeiten sowie der 97 Gemeinden, die sich der Bürgermeister-Initiative angeschlossen haben.

Diese überwältigende Unterstützung zeigt, dass die Forderungen des Aktionskomitees, die Regierung solle sich

- für die endgültige Schließung der Atomkraftwerke rund um Luxemburg,
- für eine Anti-Atom-Politik in der EU
- und für ein nachhaltiges Energiekonzept für Luxemburg

einsetzen, auf einem breiten gesellschaftlichen Konsens fußen.

Die Regierung ist nun aufgefordert, diesen Auftrag umzusetzen. Die genaue Analyse der bisher vorliegenden „Stresstests“ von Cattenom und anderen grenznahen Atomkraftwerken muss vorangetrieben werden, auch die rechtlichen Möglichkeiten gegen eine Laufzeitverlängerung der AKWs gehören ausgelotet und umgesetzt.

Das Nationale Aktionskomitee gegen Atomkraft sowie 21.808 Unterzeichner und Unterzeichnerinnen der Petition erwarten aber auch, dass parallel hierzu ein nachhaltiges Energiekonzept für unser Land ausgearbeitet wird, das Aspekte wie u.a. erneuerbare Energien, Energieeffizienz, Klimaschutz, dezentrale Energieversorgungsstrukturen kohärent zusammenführt!



Nouvelle carte de membre OGBL

Dans les prochaines semaines chaque adhérente et adhérent recevra par courrier sa nouvelle carte de membre. Comme elle se présentera en plastique, elle ne sera désormais plus renouvelée chaque année, mais restera valable pendant toute la durée de l'affiliation.

Vous êtes priés de garder cette nouvelle carte soigneusement.

Neue OGBL-Mitgliedskarte

In den nächsten Wochen erhält jedes Mitglied mit der Post seine neue Mitgliedskarte, die, da sie aus Plastik sein wird, nicht mehr jährlich erneuert wird, sondern während der Dauer der Mitgliedschaft gültig bleibt.

Diese neue Karte sollte bitte sorgfältig aufbewahrt werden.



Romain Daubenfeld



**Transport
sur route**

Journée syndicale OGBL-ACAL

Résolution

Des aires de repos suffisantes et sécurisées!

Considérant que:

- les aires de repos sur nos auto-route de transit sont souvent surchargées;
- la législation européenne (Règlement 561/2006/CE) oblige les conducteurs professionnels à respecter les temps de repos et pauses de même que les temps de conduite;
- davantage de conducteurs routiers sont victimes d'une criminalité organisée et d'agressions, souvent sur les aires de repos.

L'OGBL-ACAL demande au gouvernement

- la mise à disposition suffisante d'aires de repos sécurisées permettant aux chauffeurs de respecter la réglementation européenne en matière de temps de conduite et temps de repos en vue d'améliorer ainsi la sécurité routière et les conditions sociales des conducteurs;
- une présence de police systématique pour éviter que les aires de repos ne se convertissent en lieux de criminalité menaçant les conducteurs et leurs cargaisons.

Une convention collective de travail moderne pour le secteur autobus

- Depuis des années, il n'y a pas eu d'avancées significatives au niveau de la convention collec-

tive des chauffeurs d'autobus. En vue d'améliorer tant la sécurité des passagers que celle des conducteurs de bus, l'OGBL-ACAL demande que l'amplitude de service ne dépasse pas les 11 heures par jour. La fatigue tue!

- Nous lançons un appel pressant aux employeurs de faire de sérieux efforts pour la signature d'une nouvelle convention collective de travail permettant aux chauffeurs d'autobus de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et familiale.

Un centre logistique entre Dudelange et Bettembourg!

- L'OGBL-ACAL se rend compte du fait que la crise financière et économique mondiale a durement frappé le secteur des transports et de la logistique du Grand-Duché. La diversification de l'économie et encore plus la réalisation de la plate-forme logistique annoncée et promise par le gouvernement depuis plusieurs années devient un élément très important dans le débat national.

- La lenteur administrative a provoqué un retard considérable dans la réalisation du centre logistique sur les anciens terrains de la WSA, entre Dudelange et Bettembourg. Des initiatives concurrentes en France, en Belgique et en Allemagne profitent de cette situation paralysante et sont en train de dépasser le Luxembourg. Le flagrant manque de volonté politique d'avancer dans ce dossier a déjà incité certaines entreprises à réduire ou à cesser définitivement leurs activités au Luxembourg.

- L'OGBL-ACAL lance un appel pressant au ministre de l'Economie et au ministre du Développement durable et des Infrastructures d'entamer, sans délai, les démarches nécessaires pour que le centre logistique Dudelange-Bettembourg soit enfin réalisé et puisse soutenir et ouvrir des perspectives au secteur des transports par route et de la logistique!



Syndikatstag OGBL-ACAL

Resolution

Ausreichende und gesicherte Rastplätze

Angesichts der Tatsache dass:

- die Transitautobahnrastplätze oft überlastet sind;
- die europäische Gesetzgebung (Verordnung 561/2006/CE) die Berufsfahrer zwingt, die Ruhezeiten und Pausen sowie die Fahrzeiten einzuhalten;
- auf den Autobahnraststätten immer mehr Kraftfahrer Opfer organisierter Kriminalität und Aggressionen werden;

bittet der OGBL-ACAL die Regierung

- um Zurverfügungstellung von ausreichenden und gesicherten Rastplätzen, die den Fahrern erlauben die europäische Verordnung hinsichtlich der Fahr- und Ruhezeiten einzuhalten, um somit die Verkehrssicherheit und die sozialen Bedingungen der Kraftfahrer zu verbessern;
- eine zielgerechte Anwesenheit von Polizei, um zu vermeiden, dass die Rastplätze zu Gefahrenzonen für Fahrer und Ladung verkommen.

Ein zeitgemäßer Kollektivvertrag für den Bussektor

- Seit Jahren gibt es keine erheblichen Fortschritte bei den Tarifverhandlungen für die Busfahrer. Um die Sicherheit der Fahrgäste sowie die der Busfahrer zu verbessern verlangt der OGBL-ACAL, dass die tägliche Gesamtschichtdauer 11 Stunden nicht überschreitet. Müdigkeit tötet!
- Wir richten den dringenden Appell an die Arbeitgeber, sich ernsthaft zu bemühen, die Tarifverhandlungen zu einem Abschluss zu führen, welcher es ermöglicht das Berufs- und Familienleben der Busfahrer in echten Einklang zu bringen.

Ein Logistikzentrum zwischen Düdelingen und Bettemburg

- Der OGBL-ACAL ist sich der Tatsache bewusst, dass die weltweite finanzielle und wirtschaftliche Krise den luxemburgischen Transport- und Logistiksektor hart getroffen hat. Die wirtschaftliche Angebotserweiterung und noch viel wichtiger die Verwirklichung einer von der Regierung, seit Jahren angekündigten und versprochenen Plattform, ist ein



sehr wichtiger Bestandteil der nationalen Wirtschaftsdebatte.

- Die bürokratische Verzögerung hat eine beachtliche Verspätung in der Realisierung des Logistikzentrums auf dem ehemaligen Gelände des WSA-Militärlagers, gelegen zwischen Bettemburg und Düdelingen, verursacht.
- Die Konkurrenten im nahen Frankreich, Belgien und Deutschland machen sich die lähmende Lage zunutze und sind dabei Luxemburg auf dem Gebiet der Logistik einzuholen. Der offenbare politische Unwille etwas in diesem Bereich zu bewegen hat manchen Logistikbetrieb dazu bewegen seine Tätigkeit in Luxemburg endgültig aufzugeben.
- Der OGBL-ACAL macht einen dringenden Aufruf an den Wirtschaftsminister und an den Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen, unverzüglich die nötigen Schritte einzuleiten, damit das Logistikzentrum Düdelingen-Bettemburg Wirklichkeit wird und so neue Perspektiven im Transport- und Logistiksektor unterstützt und eröffnet werden.





Hubert Hollerich

Aviation Civile

Frachtflughafen Findel verliert an Bedeutung

Die negative Entwicklung im Luxair-Cargo Center nimmt der OGBL mit Besorgnis zur Kenntnis. Das umgeschlagene Frachtvolumen fällt kontinuierlich. Es liegt nun unter dem Wert von 2009, dem schlimmsten Krisenjahr überhaupt, und ist mittlerweile auf das Niveau von 2004 zurückgefallen.

Im europäischen Ranking wurde der Frachtflughafen Findel kürzlich von der Organisation „Airport Council International“ vom ausgezeichneten 5. Platz auf den 8. Platz zurückgestuft. Damit läßt Luxemburg andere Konkurrenzflughäfen aus der Großregion widerstandslos an sich vorbeiziehen. Lüttich oder Hahn freuen sich derweilen über Zuwächse von über 30 Prozent. Dies beweist, dass das Frachtvolumen vorhanden ist, viele Cargo-Kunden aber zur Konkurrenz übergewechselt sind.

Stillstand auf politischer und kommerzieller Ebene

Das erklärte Ziel von Luxair-Direktion und Regierung, den Frachtflughafen auszubauen und der Luxemburger Wirtschaft mit der Entwicklung des Logistiksektors ein weiteres Standbein zu geben, wurde bis dato nicht erreicht.

Außer zwei Rundtischgesprächen mit sämtlichen Akteuren am Flughafen und der Verabschiedung eines 10-Punkte-Programms zur Ankurbelung des Luftfrachtsektors, haben Nachhaltigkeits- und

Infrastrukturminister Wiseler sowie Wirtschaftsminister Krecké überhaupt nichts aufzuweisen. Genau wie beim geplanten Logistikzentrum in Bettemburg, wird auch das Logistikzentrum Findel völlig vernachlässigt.

Nicht besser sieht es beim Luxair-Management und insbesondere bei der Direktion des Cargo Centers aus. Obwohl die zuständige Direktorin ankündigte, das Cargo Center im Ranking voran zu bringen, trat genau das Gegenteil ein. Kommerzielle Initiativen zum Erhalt der Kundschaft und zur Verbesserung der angebotenen Serviceleistungen werden so gut wie keine ergriffen. Zahlreiche Fehlentscheidungen vergraulten die Kundschaft und ließen die Arbeitsmoral beim Cargo-Personal auf einen Tiefpunkt sinken. Ohnmächtig sieht die Luxair-Direktion dem Rückgang zu. Es herrscht Stillstand auf allen Ebenen.

Unterredung am 8. November

Beim Cargo Center stehen weit über 1.000 Arbeitsplätze auf dem Spiel. Dank der Cargo-Aktivität, konnte die Luxair-Gruppe insgesamt bislang immer schwarze Zahlen schreiben. Am 8. November trifft eine OGBL-Delegation die Luxair-Direktion und erhofft sich dann Erklärungen und Lösungsansätze zur aktuellen Lage.

L'aéroport de fret perd en importance

L'évolution négative du Cargo Centre de Luxair est observée avec inquiétude. Le tonnage du fret transbordé a diminué constamment et se trouve actuellement en-dessous du tonnage réalisé en 2009 qui était l'année de crise la plus grave. Le tonnage transbordé a baissé au niveau de 2004.

Au classement européen, l'aéroport Findel fut reclassé, récemment, du 5^e rang au 8^e rang, par l'organisation «Airport Council International». Ainsi, le Luxembourg est devancé par ses concurrents de la Grande Région. En revanche, les aéroports de Liège ou de Hahn enregistrent des croissances de l'ordre de 30%. Cela prouve que les volumes de fret aérien sont disponibles mais que de nombreux clients sont passés à la concurrence.

Passivité politique et commerciale

L'objectif déclaré de la direction Luxair et du gouvernement était le développement de l'aéroport et d'assurer, ainsi, la diversification de l'économie luxembourgeoise. Cet objectif n'a pas été atteint jusqu'à présent.

A part deux tables-rondes auxquelles les différents acteurs



Photo Hector Duarte

de l'aéroport étaient invités pour adopter un programme de 10 points visant le démarrage de la stratégie en matière de logistique aéroportuaire, ni le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, ni le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, n'a fait avancer le dossier. Comme c'est le cas pour le centre logistique de Bettembourg, les deux ministres négligent également le centre logistique au Findel d'une façon impardonnable.

Les choses ne sont pas mieux à la direction Luxair et notamment à la direction du Cargo Center. Bien que la directrice de Luxair-Cargo ait promis un meilleur classement de l'aéroport en Europe le contraire devient réalité. Des initiatives commerciales visant la sauvegarde de la clientèle ou l'amélioration du service offert ne sont pas du tout prises. De nombreuses décisions erronées font fuir les clients et ont eu comme conséquence que le moral du personnel est au plus bas. La passivité se fait remarquer à tous les niveaux.

Entrevue le 8 novembre

Au Cargo Center, plus de 1000 emplois sont en jeu. Grâce à l'activité cargo, le groupe Luxair était toujours dans le positif jusqu'à présent. En date du 8 novembre prochain, une délégation du Syndicat Aviation civile de l'OGBL rencontre la direction Luxair et espère obtenir des explications et des propositions concrètes pour améliorer la situation.

Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques



Stefano Araujo

Jean-Luc De Matteis

Socimmo

Tous en faveur de la sauvegarde des existences des salariés concernés

Le 24 octobre 2011 a eu lieu une nouvelle réunion du groupe de travail Socimmo au ministère du Travail pour dresser un bilan de l'encadrement des salariés victimes de la faillite de l'entreprise de construction

Avec l'appui de l'ADEM, sur 466 salariés concernés par la faillite, 130 personnes ont trouvé un nouvel emploi sous contrat à durée indéterminée, 47 ont pu être placés sous contrat à durée déterminée et 33 ont trouvé un travail en intérim. S'y ajoute une série de pensions, préretraites, retraites d'invalidité et de déclarations d'incapacité de travail. En tout, il reste encore 142 personnes à placer.

Dans ce contexte, les syndicats OGBL et LCGB revendiquent que les entreprises de construction ne reprennent pas uniquement les chantiers de Socimmo mais également les ex-salariés de cette société.

En outre, les deux syndicats ont remarqué que la plupart des salariés concernés par la faillite ont reçu au cours du mois d'octobre 2011 l'argent qui leur était encore dû. En même temps, les noms des personnes qui restent toujours sans

cet argent ont été communiqués aux responsables afin de clarifier la situation. A noter que 8 personnes n'ont pas fait de démarche pour la déclaration de créances.

Les représentants de l'ADEM ont signalé que les salariés qui restent toujours sans emploi pourront bénéficier de leur première indemnité de chômage à la mi-novembre 2011.

Finalement, le projet de loi 6339 portant modification des articles du Code du Travail qui concernent les procédures en matière de faillite a été présenté. Comme déjà annoncé lors de la dernière réunion du groupe de travail Socimmo, les salariés qui tombent victime d'une faillite pourront bientôt bénéficier d'une avance sur leurs créances correspondant aux arriérés de salaire. Cette avance est limitée à 75% du plafond. Pourront bénéficier de cette mesure tous les salariés qui présentent une créance d'au moins 80 heures de travail prestées non rémunérées pour le temps plein respectivement 40 heures pour le mi-temps.

A noter également que les durées d'inscription à l'ADEM prévues pour le remboursement des cotisations de sécurité sociale sont également abolies pour les salariés affectés par un plan de maintien dans l'emploi homologué ou tombés victimes d'une faillite. Une fois le projet de loi voté, les employeurs qui embauchent ces salariés pourront directement profiter de ce remboursement. De plus, la dispense de l'application de la durée d'inscription est sensée s'appliquer, de manière rétroactive et sous réserve de l'adoption du projet dans sa teneur actuelle, à tous les demandeurs d'emploi ayant perdu leur emploi suite à une faillite de leur employeur depuis le 1^{er} juin 2011, et qui ont, sans passer par une durée d'inscription déterminée, été immédiatement engagés par un nouvel employeur.

L'OGBL et le LCGB se réjouissent du

fait que la législation en matière de faillite sera modifiée dans l'avenir afin d'éviter au mieux possible la mise en péril de l'existence des salariés victimes d'une faillite. En même temps, l'OGBL et le LCGB lancent un appel aux responsables politiques de faire en sorte que le projet de loi sera voté aussi vite que possible.



Alain Mattioli

Chemolux Mc Bride Luxembourg

Les droits des salariés bafoués

Le 5 septembre 2011, la direction de Chemolux McBride a annoncé à son personnel que le plus grand client de l'entreprise, en l'occurrence Henkel, venait de rompre le contrat avec effet au 1^{er} janvier 2012 avec, comme conséquence, une diminution de la production de l'ordre de 55%, ce qui représente plus de 60% en termes de chiffre d'affaires. Si ce manque de production ne peut pas être remplacé par de nouvelles commandes, on risquera une diminution du personnel allant jusqu'à 140 personnes. Face à cette annonce, la délégation du personnel, l'OGBL et le LCGB ont insisté sur la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME).

La direction fait trainer

Or, la direction ne veut pas s'engager sur la voie d'un PME. Après quatre réunions qui ont eu lieu sur pression de l'OGBL du LCGB, la délégation du personnel n'a toujours pas obtenu un engagement clair, ni oral ni écrit, de la part de Chemolux McBride.

Les discussions se font dans une ambiance de chrono à la main, car le directeur des Ressources humaines (DRH) veut absolument respecter son horaire sans égards aux attentes des partenaires sociaux et des salariés. La direction se dit sensible à nos attentes, mais ne veut pas s'engager sur un plan sans connaître le nombre exact de personnes à licencier. Cette attitude est intolérable car en tout état de cause il y aura des licenciements, et partant, des solutions à négocier pour les salariés concernés.

Pourquoi un PME est-il important pour les syndicats?

Il est absolument nécessaire de fixer dès à présent un cadre qui prendra effet au moment où les noms des personnes à licencier seront connus.

La majeure partie des salariés de Chemolux McBride doit être préparée à la recherche d'un nouvel emploi avec des formations telles que la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, mais aussi être préparée à un entretien d'embauche. D'autres formations augmentant l'employabilité sont absolument nécessaires (ex: cariste, pontier, métiers de l'informatique, CAD mais aussi des formations dans des domaines de prestations de services comme l'aide à domicile, le gardiennage ou le nettoyage dans les hôtels, ou encore des formations dans le domaine de l'artisanat qui pourraient être organisées ensemble avec l'ADEM et les fédérations relatives...).

Dans le même ordre d'idées, il faut mettre en place une cellule de reclassement interne pour encadrer les personnes concernées et les guider à travers la jungle administrative luxembourgeoise, française, belge et allemande.

Il faut prévoir une ou deux bourses pour l'emploi mettant ensemble les salariés à la recherche d'un nouvel

emploi et les entreprises intéressées à recruter.

Une attitude plus que déplorable

La direction ne veut même pas faire une demande d'éligibilité à l'aide au réemploi, ni proposer une indemnité de départ volontaire avec l'argument qu'actuellement elle n'a pas de personnel en trop. Cette attitude antisociale n'est pas acceptable comme elle empêche les salariés de bénéficier de l'aide au réemploi (écart de salaire jusqu'à 90% du salaire antérieur pris en charge par l'ADEM) s'ils saisissent actuellement une opportunité à moindre salaire.

Or, ces mêmes salariés risquent de se retrouver au chômage sec après quelques semaines.

La direction nous a affirmé qu'au moment où elle connaîtrait le nombre de personnes à licencier, elle respecterait la loi en s'engageant dans un plan social, ce qui rendrait superflu la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi.

Les syndicats OGBL et LCGB ainsi que la délégation du personnel et l'ensemble des salariés de Chemolux McBride demandent encore une fois à la direction de se remettre autour de la table de négociation et de s'engager formellement dans un PME. Les salariés sont décidés à passer à l'action en participant à des actions syndicales si la direction ne fait pas très vite un pas concret dans le sens des salariés.



Tontarelli Lux S.A.

Première convention collective de travail signée

La firme Tontarelli Lux S.A. est installée à Bascharage depuis 2006. Récemment et après une année de discussions, l'OGBL a signé une première convention collective, issue d'un dialogue constructif, avec le résultat suivant:

- durée de la CCT: du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2013;
- mise en place d'une grille de salaires;
- 1 jour de congé complémentaire pour les salariés pouvant faire valoir une ancienneté de 8 années. La grande majorité des salariés ont été transférés du site de Tontarelli France vers le Luxembourg et ont une ancienneté de plus de 8 ans au sein du groupe;
- mise en place d'un 13^{ème} mois avec des critères liés à l'absentéisme. Ces critères permettent à plus de 90% du personnel d'avoir un 13^{ème} mois. Les critères sont fixés de manière à éviter au maximum les absences du vendredi ou lundi, avant ou après les vacances.

Kronospan

Un accord acceptable

Des longues et très difficiles discussions ont mené chez Kronospan à la signature d'un accord qui, vu la situation actuelle très difficile, peut être acceptable.

L'OGBL a mis la pression à travers des articles de presse et la délégation a été présente dans l'usine pour motiver et informer le personnel à participer le cas échéant à des actions syndicales.

La motivation et l'engagement du



personnel ont donné à la délégation la force nécessaire afin d'arriver au résultat suivant:

- **Prime**
Obtention d'une prime de 400 euros, renouvelable: fixe de 400 euros pour 2011; pour 2012 comme pour 2013, la prime se composera de 200 euros liés au taux d'absentéisme et de 200 euros dus en cas de résultat positif de l'entreprise.
- **Salaires et prestations d'heures supplémentaires**
Obtention d'une mensualisation des salaires et une clarification sur la prestation d'heures supplémentaires. Pour sa part, la délégation a abandonné l'augmentation linéaire des salaires, vu l'avenir incertain de l'entreprise (prix du bois doublé, perte de clients, lignes de production arrêtées).

Pour les salariés, un autre point était resté dans l'obscur: le projet Écogen. Il s'agit d'installer sur le site de Kronospan la plus grande centrale de cogénération à biomasse du pays. Selon la délégation du personnel, on avait laissé planer le flou sur la concrétisation de ce projet de 33,5 millions d'euros, porté par Enovos et le gouvernement. L'OGBL et la délégation ont pu obtenir des éclaircissements

à ce sujet. En effet, la direction a confirmé que la procédure commode a été entamée, que Kronospan a le soutien de la commune, du gouvernement ..., qu'il n'y a donc pas de désengagement. Écogen devrait se concrétiser vers 2013.

Cosmolux

Convention collective signée

Une convention collective vient d'être signée en date du 21 octobre 2011.

La durée en est d'une année, donc du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Une prime unique de 350€ sera payée avec le salaire de novembre 2011.

A partir du 1^{er} janvier 2012, le salaire sera mensualisé pour tous les salariés.

L'OGBL et la délégation ont convenu avec la direction de se revoir au cours du premier trimestre 2012 afin de faire le point sur la situation économique de l'entreprise et partant de là entamer des négociations pour une nouvelle convention collective.



Estelle Winter

**Services privés
de nettoyage,
d'hygiène et
d'environnement**

Travailleuses du nettoyage

Indignons-nous!

La bagarre judiciaire autour des centaines de dossiers individuels introduits par nos membres OGBL va malheureusement continuer.

Quelque 160 salariés du secteur nettoyage avaient suivi le 15 octobre 2011 l'invitation du Syndicat Services privés de nettoyage à une conférence d'information concernant la reconnaissance du salaire social minimum qualifié après 10 ans de métier, dossier présenté par Maître Guy Thomas.

Des milliers de personnes sont occupées au Luxembourg dans le secteur du nettoyage.

La main d'oeuvre y est en grande majorité féminine et rémunérée au salaire social minimum non qualifié, bien que le travail exige une technicité certaine et qu'il existe en France par exemple un diplôme de nettoyeur/se en bâti-

ment, susceptible d'homologation au Luxembourg.

Depuis 1999, le Syndicat Services privés de nettoyage demande la reconnaissance de cette profession (nettoyeur de bâtiments) car d'après la loi, est considéré comme travailleur qualifié «le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement et une formation sanctionnée par un certificat professionnel» (CATP ou CCM et CIP après 2 ou 5 ans) (L. 222-4 (2)).

Lors de cette réunion d'information et de discussion, Maître Guy Thomas a présenté le dossier dans le détail avec toutes les explications nécessaires sur la situation actuelle de cette affaire.

Cependant, il a rappelé que deux autres affaires de principe contre l'entreprise d'ISS Facility Services S. A. ont abouti favorablement tant devant le Tribunal du travail de Luxembourg (jugement du 27 mai 2003) que devant la Cour d'appel (arrêt du 20/10/2005). Quant au pourvoi en cassation, il a été déclaré irrecevable en date du 4 janvier 2007.

L'explication la plus récente fût l'arrêt qui vient d'être cassé le 17 mars 2011 pour «manque de base légale», au motif que les premiers

juges n'ont pas décrit les tâches concrètes exercées par la salariée.

La Cour de cassation n'a expressément pas statué sur les six autres moyens de cassation qui constituent autant d'arguments supplémentaires à débattre devant les juridictions du fond.

Il faut savoir qu'une personne qui peut justifier d'une pratique professionnelle d'au moins dix années dans ladite profession est reconnue comme personne qualifiée et que cette disposition valorise la connaissance pratique acquise pendant de longues années en la mettant à pied d'égalité avec une formation reçue.

Ce qui est déplorable, elle devrait s'appliquer aussi dans le secteur du nettoyage où la formation s'effectue «sur le tas» pour des raisons de coûts.

En conclusion, la Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel autrement composée. Donc, le résultat devra attendre que les juridictions rendent leur prochain verdict, de ce fait armez-vous de patience. Continuons tous ensemble à nous défendre pour la reconnaissance de notre métier.

Acquisition de l'entreprise ISS par G4S

En date du 17 octobre 2011, notre déléguée Nadine et le Syndicat Services privés de nettoyage a été informé de l'achat d'ISS par G4S en vue de créer un leader mondial de la sécurité et des services.

Nous allons suivre ce dossier et nous ne manquerons pas de revenir sur les détails et l'évolution.



Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach

Nora Back

Les conventions collectives SAS et EHL en cours de négociation

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs informe qu'actuellement les négociations des deux grandes conventions collectives de travail de notre secteur ont repris, notamment:

- la CCT des salariés des établissements hospitaliers luxembourgeois (EHL)
- la CCT des salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (SAS).

L'OGBL rappelle qu'en tant que porte-parole de ces négociations, il revendique une politique tarifaire



progressive, adaptée à la qualification des salariés. Les discussions autour de ces deux conventions s'annoncent tenaces. Vu qu'il s'agit d'un secteur de services publics et non-marchands, les négociations de ces deux CCT seront fortement influencées par l'accord salarial et la réforme statutaire et salariale de la Fonction publique, dont les avant-projets de loi relatifs sont actuellement en discussion. Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs, ensemble avec les professionnels du terrain s'opposent avec tous les moyens syndicaux à toute tentative patronale visant à introduire un système de rémunération basé sur une évaluation des salariés selon des critères purement subjectifs.

Accord intermédiaire signé pour la CCT SAS

Le 29 juillet 2011, les syndicats OGBL et LCGB ont signé un avenant à la convention collective de travail SAS. L'accord prévoit que tous les salariés travaillant dans le secteur recevront mensuellement une prime de 1,5% calculée sur leur salaire brut, couvrant la période de janvier 2011 à décembre 2012. La première prime sera payée au moment de la publication au mémorial dudit accord, et au plus tard avec le salaire de décembre 2011. Rappelons que les ententes patronales veulent retenir les 1,5% de l'accord salarial de la Fonction publique de 2007 pour financer un nouveau modèle de rémunérations selon fonctions. L'OGBL revendique depuis des années de les intégrer dans la valeur du point indiciaire, comme cela a déjà été fait pour la CCT EHL, et de garder le modèle de rémunération basé sur la qualification initiale du salarié. Le patronat et les syndicats ont convenu de trouver un accord définitif sur ces 1,5% pour décembre 2012 au plus tard.



Christel Schuler

Michèle Schrobiltgen



Véronique Eischen

Banques et Assurances

DEXIA BIL et KBL Luxembourg Rachat par le Qatar

Suite à l'annonce du ministre des Finances, Luc Frieden, du rachat de Dexia-BIL et de KBL European Private Bankers par des sociétés d'investissement appartenant à l'Etat du Qatar, aucune information n'a filtré concernant le maintien des emplois des salariés.

Si l'acquisition de la Dexia-BIL par un repreneur international annoncée par le ministre des Finances – tout en confirmant que les emplois ne seraient pas menacés – était une nouvelle plutôt positive, la reprise de KBL par ce même acquéreur change totalement la situation.

En effet, l'OGBL/SBA s'inquiète d'une possible synergie des activités des deux banques qui entraînerait probablement un impact sur les effectifs.

Alors que pour RBC-Dexia Investor Services, la Royal Bank of Canada a annoncé vouloir exercer son droit de préemption de rachat de la partie Dexia, l'avenir de l'entité Dexia Asset Management (DEXIAM) quant à elle, reste encore à déterminer.

L'OGBL/SBA ainsi que ses délégués du personnel suivront de près l'évolution de la situation et veilleront

au respect des droits des salariés de ces deux grandes banques de la place ainsi que de Dexia Asset Management et de RBC-Dexia.

Banque Invik

Mise en vente

L'OGBL/SBA a demandé une réunion d'urgence avec la direction. Le groupe financier suédois Catella met en vente sa filiale Banque Invik, établie à Luxembourg depuis 1989. La banque compte actuellement 105 salariés, 47 sont basés à Luxembourg-ville et 58 à Capellen.

Les activités principales de cette banque regroupent le Wealth Management, Corporate & Trust ainsi que toutes les transactions liées aux cartes de crédit (clearing).

Catella a évoqué des motifs stratégiques à cette vente et espère trouver un acheteur confirmé d'ici la fin de l'année.

Les délégués OGBL en place chez Banque Invik, soucieux de répondre aux inquiétudes du personnel, sollicitent d'urgence une réunion avec la direction.

Actifs dans la défense des intérêts du personnel, les représentants des salariés souhaitent obtenir rapidement des précisions concernant l'impact de cette future vente, d'une part, quant aux conséquences économiques et aux mesures sociales qui seront appliquées aux salariés, d'autre part.

HSBC, UBS, ITAÚ...

Vagues de licenciements dans les banques

Au niveau mondial, 10 000 suppressions d'emplois sont annoncées chez HSBC, 900 chez HSH Nordbank, ABN AMRO prévoit une réduction de 2 350 postes d'ici à 2014, même échéance

chez Lloyds Banking Group pour 15 000 emplois, les groupes UBS et Crédit Suisse annoncent respectivement une réduction de 3 500 et 2 000 postes (sources AFP).

Le syndicat OGBL/SBA, préoccupé par l'avenir des emplois à Luxembourg, a contacté les principales banques internationales concernées par ces réductions d'emplois afin de connaître l'impact sur leurs filiales au Luxembourg.

A l'heure où nous publions notre bulletin, UBS et ABN AMRO ont répondu qu'aucune mesure ni plan social n'étaient pour l'instant prévus à Luxembourg.

HSBC Luxembourg a informé le SBA et ses délégués du personnel que ses filiales à Luxembourg, qui comptent 660 salariés, ne seront pas impactées. Au contraire, les activités Private Banking, Corporate Banking, Asset Management et Securities Services se développeront à Luxembourg dans les 4 prochaines années.

En ce qui concerne UBS Luxembourg, plus de 700 salariés sont employés dans les deux entités (UBS Luxembourg S.A. banque et UBS Fund Services S.A. gestion des fonds). Nos délégués du personnel sont confrontés à de nombreux problèmes dans le cadre du regroupement de ses deux activités sur un seul site à Luxembourg.

Le SBA a demandé une entrevue avec la direction d'UBS afin de soutenir ses délégués du personnel et de rétablir le dialogue social concernant la mise en place d'un plan d'organisation de travail équitable pour les deux entités et la réintégration des salariés hors-conventionnés dans la convention collective de travail.

La banque ITAÚ Europa Luxembourg S.A. a annoncé officiellement la fermeture de ses bureaux à Luxembourg pour délocaliser son acti-

tivité «Private Banking» en Suisse. Au total, 60 personnes perdront progressivement leur emploi au cours des deux prochaines années. L'OGBL/SBA et les autres syndicats négocient avec la direction un plan social pour l'ensemble du personnel. Les négociations n'ayant pas abouti sur un accord, l'Office national de conciliation (ONC) a été saisi par les parties le 19 octobre 2011. *La Banque ITAÚ fermera ses portes à Luxembourg au plus tard en 2014.*

Convention collective des assurances

Le secteur des assurances a généré de bons résultats en 2011. L'OGBL/SBA demandera des améliorations significatives de cette convention collective qui a été dénoncée fin septembre.

La 1^{ère} réunion entre patronat et syndicats se tiendra le 10 novembre 2011.

Cetrel

Convention collective de travail

Elle a été dénoncée le 12 octobre 2011. Les négociations entre les syndicats et la direction débiteront en novembre 2011.





Carole Calmes

Pit Schreiner



Léon Jenal

Services et Energie

Syndikatstag

Im Zeichen der Mitbestimmungsrechte in den Betrieben und der programmatischen Richtlinien für die beiden nächsten Jahre

Nachdem der Vorsitzende Alain Nickels die rund 60 anwesenden Delegierten begrüßt hatte, übergab er dem Gastredner, Arbeits- und Beschäftigungsminister Nicolas Schmit das Wort.

In einer sehr engagierten Rede ging der Minister auf die aktuelle europäische und nationale Politik ein, wobei er besonders die verhee-

renden Folgen der Krise für viele Arbeitnehmer hervorstrich. Es sei an der Zeit nicht nur andauernd die Kompetitivität an erste Stelle zu setzen und dabei das Soziale ins Abseits zu stellen. Nicolas Schmit betonte, dass es wichtiger denn je sei, dass der Sozialdialog in den Betrieben an Qualität gewinnt. Mehr Qualität im Dialog würde dazu führen, dass Arbeitgeber und Arbeitnehmervertreter sich zusammen für das Wohl der Belegschaft einsetzen, was sich auch äußerst positiv auf die Weiterentwicklung eines Betriebes auswirken würde.

Leider teilte der Minister den Anwesenden nicht mit, in welchem Zeitraum er gedenke, die längst überfällige Reform der Mitbestimmungsrechte auf den Instanzenweg zu bringen.

Anschließend konnte Zentralsekretär Léon Jenal in seinem Aktivitätsbericht auf zwei zum Teil sehr arbeitsintensive Jahre zurückblicken. Eine ganze Reihe von Kollektivverträgen wurden neu verhandelt und konnten erfolgreich abgeschlossen werden. Verschiedene Unterredungen mit Betriebsdirektionen und Ministerien fanden statt. Leider mussten aber unter anderem auch so genannte „plans de maintien dans l'emploi“ bei DELPHI und G4S verhandelt werden.

Im Ausblick auf die nächsten beiden Jahre unterstrich Zentralsekretär Pit Schreiner die Wichtigkeit der Delegationsarbeit innerhalb der Betriebe. Diese soll in Zukunft noch intensiver vom Syndikat unterstützt werden, damit die Personalvertreter die Anliegen der Belegschaft bestmöglich verteidigen können. Arbeitsgruppen sollen Strategien entwickeln, um bestehende Probleme, sei es sektorieller oder innerbetrieblicher Art, zu analysieren und Lösungen auszuarbeiten. Eine fortschrittliche Kollektivvertragspolitik soll im Mittelpunkt der kommenden Verhandlungen mit den Arbeitgebern stehen. Im Hinblick auf die Sozialwahlen im Jahr 2013 wird das Wahlprogramm zusammen mit den Delegierten und den OGBL-Mitgliedern ausgearbeitet werden damit auch in Zukunft die wesentlichen Themen, Anliegen und Probleme aufgegriffen werden können. Ziel muss des Weiteren eine hohe Wahlbeteiligung sein, dies sowohl auf Betriebsebene als auch bei den nationalen Wahlen der Arbeitnehmerkammer.

Zum Abschluss wurden Jean-Claude Bernardini als ehemaliger Zentralsekretär sowie Léon Jenal, der Anfang nächsten Jahres in den wohlverdienten Ruhestand geht, für ihre wertvolle Arbeit im Dienste des Syndikats geehrt.





**Services
publics**

Christian Sikorski

Syndikatstag Öffentliche Dienste

Nein zur neoliberalen Ideologie im öffentlichen Dienst

Am Samstag den 1. Oktober fand der Syndikatstag des Syndikats Öffentliche Dienste in Düdelingen statt. Als Gastredner waren Syvicol-Präsident Dan Kersch und OGBL-Generalsekretär André Roeltgen eingeladen.

Dan Kersch sprach über das Gehälterabkommen im öffentlichen Dienst und unterstrich die Rolle der Gemeinden als sozialfortschrittliche Arbeitgeber. André Roeltgen ging auf die wirtschaftliche und soziale Aktualität ein, unterstrich das Scheitern des neoliberalen Gesellschaftsmodells und informierte die Mitglieder über die Tripartite-Verhandlungen.

Präsident Jean-Marie Schammel verlangte die Berücksichtigung der übergreifenden Repräsentanz des OGBL im ganzen öffentlichen Dienstleistungsbereich und die damit verbundene Teilnahme des OGBL an sämtliche Verhandlungen im öffentlichen Dienst.

Nach dem, wie sämtliche Redner zuvor, auch Zentralsekretär, Christian Sikorski, das Gehälterabkommen im öffentlichen Dienst als Sozialabbau aufs schärfste kritisierte, stellte dieser den Tätigkeitsbericht 2009-2011 vor. Hauptaktivitäten waren der soziale Widerstand

- gegen die nationale und europäische Austeritätspolitik, und die damit verbundenen Prekaritätsprogramme;

- gegen die statutarische Gehälterreform im öffentlichen Dienst;
- gegen die Privatisierung öffentlicher Dienste.

Wir sind nicht Schuld an der Krise!

Das Syndikat Öffentliche Dienste nahm an 8 Straßenkundgebungen und 2 Saalmanifestationen teil. Die Aktionen richteten sich gegen die Sparpläne und die diskriminierende Familienpolitik der Regierung, gegen ein Europa der Austerität und Prekarität.

Klares Nein zur geplanten statutarischen Gehälterreform im öffentlichen Dienst!

Die Gehälterreform im öffentlichen Dienst bedeutet Sozialabbau, Einführung der Ellenbogenmentalität und eine Umverteilung der Gehälter von unten nach oben. In Zusammenarbeit mit den Syndikaten „Gesundheit- und Sozialwesen“, „SEW-Erziehung und Wissenschaft“ fanden insgesamt 2 Saalmanifestationen, 8 Gespräche mit sämtlichen politischen Akteuren, 11 Betriebspersonalversammlungen sowie 3 Aktionstage in 4 verschiedenen öffentlichen Betrieben statt.

Gegen die Auslagerung der Gas- und Stromnetze der Stadt Luxemburg!

Das Syndikat Öffentliche Dienste unterstützte das Personal der städtischen Energienetze gegen die Auslagerung an den Energiemulti Enovos/Creos bei 2 Straßenkundgebungen, 1 Betriebskundgebung, 2 Saalmanifestationen und einem Gespräch mit einer parlamentarischen Kommission. In diesem Zusammenhang ist die ausgezeichnete Zusammenarbeit mit unseren Kollegen des FNCTTFEL-Landesverbandes und dem Syndikat „Energie und Dienstleistungen“ des OGBL zu erwähnen.

Kollektivverträge

Es wurden folgende Kollektivverträge verhandelt: Gemeinde Strassen, Gemeinde Beckerich, Gemeinde Grevenmacher, Gemeinde Bartringen, Gemeinde Mamer, Gemeindegewerkschaft SIDEC, Nachtrag zum Staatsarbeiterkollektivvertrag.

Das Gehälterabkommen im öffentlichen Dienst wurde erst am 15. Juli 2011 unterzeichnet und verzögert somit sämtliche Kollektivvertragsverhandlungen in den Gemeinden.



Nein zur schleichenden Privatisierung im öffentlichen Dienst!

Das Syndikat Öffentliche Dienste warnt vor den Auswirkungen der aktuellen europäischen neoliberalen Politik. Die Folgen der Privatisierungen für die Bürger sind Verschlechterungen der Lebensbedingungen, höhere Gebühren, begrenzte Zugangsmöglichkeiten zu öffentlichen Dienstleistungen, Entlassungen, Lohnkürzungen und zunehmende soziale Ungewissheit.

Für eine offensive Einstellungs- und Lohnpolitik in den Gemeinden und in den Staatsverwaltungen

Das Syndikat Öffentliche Dienste fordert eine bessere Umverteilung des erwirtschafteten Mehrwerts durch eine offensive Lohnpolitik in allen Bereichen des öffentlichen Dienstes, eine Anpassung der Löhne nach oben, die strikte Einhaltung der Kollektivverträge, die Bekämpfung der Arbeitslosigkeit durch eine offensive Einstellungspolitik, die wirksame Bekämpfung von Stress und Mobbing, mehr Effizienz und Demokratie durch verbesserte Mitspracherechte und die Teilnahme des OGBL an sämtlichen Verhandlungen im öffentlichen Dienst.

Die vom Syndikatstag angenommene Resolution finden Sie auf der OGBL-Webseite http://www.ogbl.lu/html_fr/qui_sommes_nous/syndicats/services_publics.html



Zentralsekretär Christian Sikorski gratuliert dem Vorsitzenden der GdG-KMSfB Ing. Christian Meidlinger zu seiner Wiederwahl.

GdG lädt das Syndikat öffentliche Dienste zum 1. Gewerkschaftstag der GdG-KMSfB

Die österreichische Gewerkschaft der Gemeindebediensteten, Kunst, Medien, Sport, freie Berufe hielt ihren 1. Gewerkschaftstag vom 27. bis 29. September in Wien. Aus diesem Anlass lud die österreichische Gewerkschaft der Gemeindebediensteten (GdG) Gewerkschaftler und Gewerkschaftlerinnen der Gemeindebediensteten aus 15 europäischen Ländern ein. Zentralsekretär Christian Sikorski vertrat das Syndikat Öffentliche Dienste des OGBL.

Hauptthema des Gewerkschaftstags war die zunehmende Verschuldung der österreichischen Gemeinden. Immer mehr der 2.357 österreichischen Gemeinden kochen notgedrungen auf Sparflamme. Die Zahl der kommunalen Aufgaben wächst stetig, gleichzeitig steht immer weniger Geld zur Verfügung. Der hierdurch entstandene finanzielle Engpass der Gemeinden wird durch die aktuelle Wirtschaftskrise zusätzlich verschärft. Österreich steht vor

der Frage, ob zukünftig mehr Geld für den Erhalt und den Ausbau kommunaler Grundversorgung sichergestellt wird, oder ob diese abgebaut oder privatisiert wird.

OGBL verhindert Teilprivatisierung des Winterdienstes am Flughafen Findel

Dem Schneechaos auf unseren Straßen eilte dieses Jahr das Kommunikationschaos zum Winterdienst beim Ministerium für Nachhaltigkeit und Infrastrukturen, dem die Straßenbauverwaltung unterstellt ist, voraus.

Während die Tagespresse von einer angehenden Teilprivatisierung des Winterdienstes am Flughafen berichtete, denunzierten sowohl Minister Claude Wiseler als auch der Direktor der Straßenbauverwaltung, Georges Molitor, diese Information als Falschmeldung. Minister Wiseler sicherte der Straßenbauverwaltung auf seiner „Journée Blanche“ sogar eine Aufstockung des Winterdienstpersonals am Flughafen zu.

Die betroffenen Mitarbeiter der Stra-





Benbauverwaltung am Findel und die Gewerkschaften staunten nicht schlecht als am nachfolgenden Tag, Mitarbeiter der Firma Karp/Kneip zur Winterdienstausbildung am Flughafen antraten.

Eine OGBL-Delegation, bestehend aus dem Präsidenten des Betriebsausschusses der Straßenbauverwaltung, Guy Scholzen, dem OGBL-Delegierten der Autobahnbrigaden, André Bitterlich, dem freigestellten OGBL-Delegierten für Staatsarbeitnehmer, Ed Becker, wie auch OGBL-Zentralsekretär, Christian Sikorski, wurden beim zuständigen Ingénieur-chef de division in Anwesenheit des Personalchefs der Straßenbauverwaltung vorstellig. Diese erklärten die Präsenz des Privatunternehmens Karp/Kneip am Flughafen mit einer fehlerhaften Kommunikation zwischen dem Ministerium, der Direktion und der Regionalverwaltung. Der Feststellung der Gewerkschaftler über eine negative Einstellungspolitik beim Staat, die eine dauernde Unterbesetzung der Brigaden zur Ursache hat, stimmten beide zu.

Die OGBL-Delegation legte der Straßenbauverwaltung Vorschläge zur Bereitstellung von zusätzlichen internen Personalkräften vor. Die OGBL-Delegation setzte auf diese Weise eine zeitlich begrenzte Verlegung von 7 Mitarbeitern zur Unterstützung der Flughafenbrigade durch.

Erste-Hilfe-Diplome für 63 Mitglieder der Straßenbauverwaltung

Zum 2. Mal organisierten die OGBL-Delegierten der Arbeitnehmerdelegation der Straßenbauverwaltung auf Initiative ihres Präsidenten Guy Scholzen und des OGBL-Sicherheitsdelegierten Tom Geditz Erste-Hilfe-Grundlehrgänge für die Arbeitnehmer der Straßenbauverwaltung.

Diese fanden in Zusammenarbeit mit der „Administration des Services de Secours“ zwischen April und September 2011 statt. Zwei Kurse wurden in Mamer unter Leitung von Instruktor Roby Clesen und zwei weitere jeweils in Mertert und Hosingen unter der Leitung von Instruktorin Marguerite Schmit-Voermans abgehalten. Im Rahmen einer Feierstunde im Kulturzentrum „Jean Wolff“ in Eischen übergaben die OGBL-Delegierten Guy Scholzen und Tom Geditz, im Beisein des Zentralsekretärs des Syndikats Öffentliche Dienste des OGBL, des Direktors der „Administration des Services de Secours“ und der Vertreter der Personalabteilung der Straßenbauverwaltung, den 63 erfolgreichen Absolventen ihre Abschlusszertifikate.

OGBL gewinnt Sozialwahlen im Gemeindesyndikat S.T.E.P. in Peppingen/Bettemburg

Die Aufstockung des Personals im Gemeindesyndikat S.T.E.P. ermöglichte dieses Jahr das Abhalten von Personalwahlen und somit die Schaffung eines Arbeitnehmerbetriebsausschusses.

Die Gewerkschaften organisierten eine Personalvollversammlung, um das Personal über die Vorteile eines Arbeitnehmersausschusses beim S.T.E.P. zu informieren. Es meldeten sich prompt 4 OGBL-Kandidaten für 2 möglichen Mandate.

Es wurden gewählt: Coutado Paulo, OGBL, effektiver Delegierter und Kaysen Claude, OGBL, Ersatzdelegierter.

Das Syndikat Öffentliche Dienste möchte sich beim Verantwortlichen des S.T.E.P. Peppingen für die hervorragende Vorbereitung und Durchführung der Sozialwahlen bedanken.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach



Nora Back

Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

Services publics



Christian Sikorski

Gesetzesvorentwurf zur statutarischen und Gehälterreform im öffentlichen Dienst

Verschlechterungen überwiegen

Kürzlich wurden die OGBL-Syndikate „Erziehung und Wissenschaft“ und „Öffentliche Dienste“ in getrennten Sitzungen von den Ministern Biltgen und Delvaux einerseits sowie Modert und Halsdorf andererseits darüber in Kenntnis gesetzt, dass der Gesetzesvorentwurf zur Reform im öffentlichen Dienst bald dem Regierungsrat unterbreitet werde und die betroffenen Gewerkschaften bis zur Hinterlegung des Gesetzentwurfs bei der Abgeordnetenkommission, die im November geplant ist, Zeit hätten Stellung zu beziehen.

Sozialer Rückschritt

Die Abteilung Öffentlicher Dienst, der alle im OGBL organisierten Beamtinnen, Beamten und Angestellten beim Staat und bei den Gemeinden angehören, stellt nach Analyse der Gespräche mit den Ministern fest, dass das Abkommen zur grundlegenden statutarischen und Gehälterreform, welches zwischen Regierung und CGFP verhandelt wurde, ganz klar als sozialer Rückschritt anzusehen ist. Der 1.000 Seiten umfassende Gesetzesvorentwurf wird laut Minister Biltgen erst kommenden Montag auf der Website des Ministeriums veröffentlicht.

Bittere Pillen für die heutigen und zukünftigen Staatsdiener

Eine wesentliche und nicht zu unterschätzende Verschlechterung ist die Abschaffung der „Majoration de l'indice“; diese Maßnahme bedeutet ein klares Abbremsen aller Gehaltsstufen. Die bislang jährlich ausbezahlte „Annale“ wird fortan nur alle zwei Jahre ausbezahlt, in Form einer „Biennale“.

Niemand soll behaupten, dass die Kürzung der Anfangsgehälter vermieden wurde, da das Anfangsgehalt übergreifend in allen Lohnkategorien auf die Lohnstufe 3 harmonisiert wird. Dies bedeutet für viele Staatsbeamten eine niedrigere Einstufung als bisher der Fall. Des Weiteren kommen noch die Verlängerung des Praktikums (Stage) von 2 auf 3 Jahre und die Kürzung der Gehälter während der ersten 2 Jahre um 20% und während des 3. Jahres um immerhin 10% hinzu. Den zukünftigen Praktikanten und Referendaren im öffentlichen Dienst wird somit ein halbes Jahr Gehalt vorenthalten und sie müssen ein Jahr länger in einer unsicheren Situation ausharren.

Der OGBL bedauert, dass diese Rückschritte überwiegend junge Menschen, die in den Dienst des Staates treten wollen, treffen werden. Die Reform erschwert klar und deutlich den Eintritt in den öffentlichen Dienst. Dem gegenüber wird der Kündigungsschutz kräftig gelockert.

Staat setzt auf Ellenbogenmentalität

Auch wenn die Beurteilung von Leistung und von Personen in der heutigen Gesellschaft allgegenwärtig ist, bedeutet dies keineswegs, dass auf diese Weise mehr Verteilungsgerechtigkeit erreicht würde, auch nicht beim Staat. Ganz im Gegenteil!

Laut den Ministern soll es bei der Leistungsbewertung gerecht, objektiv und transparent zugehen. Der OGBL stellt genau dies in Frage, da die Arbeitsbedingungen, die Leistungsnormen und die Erwartungen der Bewerter verschieden sind. Für den OGBL ist klar, dass es vor allem darum geht, die beim Staat Beschäftigten einem verstärkten Lohn- und Leistungsdruck auszusetzen; dabei wird nun auch bei Staat und Gemeinden die Ellenbogenmentalität gefördert. Schönredner, Selbstdarsteller und Kriecher werden in Zukunft Hochkonjunktur haben!

Die Abteilung Öffentlicher Dienst wird sich weiterhin für die beim Staat und den Gemeinden und darüber hinaus alle direkt und indirekt betroffenen Beschäftigten einsetzen und mit allen verfügbaren Mitteln gegen die geplanten Verschlechterungen vorgehen. Zudem rufen wir alle Betroffenen auf, gemeinsam mit uns, ihrem Unmut Luft zu machen.

Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti

Danièle Nieves

Refusons le carriérisme bureaucratique qui tue l'enseignement!

Le 14 octobre, le SEW a rencontré les ministres Delvaux et Biltgen au sujet de la réforme statutaire dans la Fonction publique.

Un stage pour réduire les salaires!

Il est prévu de créer un stage de 3 ans pour chaque carrière. Cela signifie que le stage pédagogique des futurs enseignants de l'ES et de l'EST, qui vient juste d'être raccourci à 2 ans, devrait à nouveau être prolongé. Quant aux institutrices et instituteurs de l'enseignement fondamental, on se demande à quoi servirait un tel stage, puisqu'ils sortent justement d'une formation pédagogique. Monsieur Biltgen se retranche derrière l'argument de parallélisme entre toutes les carrières étatiques et il fait valoir des lacunes dans la formation de quelques instituteurs. Madame Delvaux ne dit mot et consent.

Or, le but réel de ce stage est tout autre que formatif, tant pour les futurs enseignants de l'ES et de l'EST que pour ceux du fondamental: il a pour seul objectif la perte du salaire d'une demi-année de travail en début de carrière. La rémunération se situe en effet à 80% du salaire initial pendant les deux premières années et à 90% pour la troisième. Le SEW n'est pas demandeur, c'est le moins qu'on puisse dire!

Pour faire carrière, il faudra fuir les élèves!

Un autre point majeur de la réforme projetée consiste à hiérarchiser toutes les carrières avec 15 à 20% de «postes à responsabilités» au sein de chaque administration. Les carrières enseignantes étaient depuis toujours des carrières planes et pour cause!

Si l'enseignement proprement dit à un groupe d'élèves n'est pas un vrai poste à responsabilité, on se demande ce qui peut bien l'être dans le cadre de l'Ecole!

Eh bien non, il faudra désormais – et Madame Delvaux est chargée de trouver des solutions, ensemble avec les syndicats – y définir des postes à responsabilité accrue. Comme chaque administration a droit à 15 à 20% de ces postes, il faudra que «les postes à responsabilité» dans l'enseignement respectent ces proportions. Evidemment, ce ne seront pas les enseignants travaillant avec les élèves qui occuperont ces postes, car ils sont beaucoup trop nombreux. Ce seront forcément ceux qui s'éloigneront le plus des élèves (attachés à la direction, instituteurs ressources et toutes sortes de fonctions intermédiaires) qui accèderont aux «postes à responsabilité», et qui bénéficieront d'un surplus de salaire.

Un moule bureaucratique qui ne fait pas sens dans l'enseignement!

L'évaluation généralisée est bien la plus farfelue, mais également la plus dangereuse de toutes les propositions de réforme. Désormais les fonctionnaires seraient notés après 3, 12 et 20 ans sur leurs compétences personnelles en vue de leur simple avancement barémique, qui pourrait se faire à des rythmes différents ou qui pourrait être bloqué, selon les notations qu'ils obtiennent de la part de leur supérieur hiérarchique.

Cette notation se ferait sur une échelle de 1 à 4, définissant les valeurs qui permettraient de licencier un fonctionnaire jusqu'aux valeurs qui permettraient un avancement plus rapide. Dans le cadre de la gestion par objectifs, il faudrait définir des objectifs pour chaque école, puis les décliner en objectifs opérationnels pour chaque fonctionnaire au sein de cette école. Un entretien individuel annuel du fonctionnaire avec le supérieur hiérarchique permettrait d'articuler les objectifs personnels avec les objectifs de l'institution. Aux moments clés (3, 12, 20), ces entretiens déboucheraient sur une appréciation du fonctionnaire selon 3 critères qui seraient la qualité du travail, l'assiduité et les qualités personnelles et relationnelles. Au moyen d'une grille standardisée et d'un entretien plus ouvert, chaque fonctionnaire procéderait à une autoévaluation, suivie d'une appréciation du supérieur hiérarchique et d'une validation. Voilà de belles perspectives pour la bureaucratie envahissante! Les enseignants trouveront-ils encore le temps de se consacrer à leurs élèves? C'est de moins en moins probable, surtout s'ils veulent faire carrière! Quant aux conséquences sur le climat de travail et le bon fonctionnement des équipes pédagogiques, bonjour les dégâts!

Opposons-nous à la ruine de l'école publique!

De toute façon, l'enseignement s'effacerait derrière tout cela. L'important ce ne serait plus la transmission des connaissances ni l'acquisition de compétences, mais la documentation, l'évaluation et la certification personnelle. Il s'en suivrait une transformation profonde du métier d'enseignant. Happés par la bureaucratie, les enseignants seraient de plus en plus coupés de leurs élèves.

Pour bien marquer la suprématie de l'administration, il est prévu de faire disparaître le tableau E et d'intégrer les carrières enseignantes dans le tableau A. Il y a fort à parier que ce reclassement se ferait au détriment de toutes celles et de tous ceux qui continueraient à consacrer leur temps aux apprentissages des élèves!

Le SEW/OGBL estime qu'il est grand temps que les enseignantes et les enseignants se mobilisent contre ce moule compresseur de l'administration qui anéantit leur profession par des procédures de plus en plus bureaucratiques!



Marco Casagrande



Robert Wolff



Raymond Kapuscinsky

**Transformation
sur métaux
et Garages**

Le syndicat TMG s'est adressé aux ministres Krecké et Schmit

Le syndicat TMG exige l'égalité de traitement de tous les salariés d'ArcelorMittal

Le Syndicat Transformation sur métaux et garages (TMG) de l'OGBL a pris note de l'accord conclu le 11 octobre 2011 entre les partenaires de la tripartite sidérurgique visant à repousser la date d'expiration du plan LUX 2011 jusqu'au 31 mars 2012. Ceci aura pour conséquence que la cellule de reclassement (CDR)

sera continuée et que les salariés concernés continueront à toucher leur plein salaire. Par ailleurs, la préretraite ajustement/solidarité pour l'année de naissance 1955 sera avancée au 1^{er} janvier 2012.

L'OGBL est fermement opposé à toute fermeture!

L'OGBL rappelle que sa position de base est de s'opposer à toute fermeture dans le secteur de la sidérurgie et exige que les **promesses d'investissement** contenues également dans l'accord LUX 2011 soient tenues par ArcelorMittal. L'OGBL restera donc mobilisé pour défendre les emplois et la pérennité des sites et compte sur la solidarité de tous les salariés des aciéries et des entreprises du périmètre.

Ce qui est entrain d'arriver à Schifflange et à Rodange peut aussi arriver dans d'autres usines. Nous devons nous opposer à cette tendance, défendre la sidérurgie et son périmètre dans leur intégralité, défendre nos emplois, et ce dans un esprit de parfaite solidarité!

Si cependant la production doit, pour des raisons conjoncturelles, être ralentie, alors tous les salariés concernés doivent être traités de la même manière qu'ils fassent partie de l'effectif d'une aciérie, d'une tréfilerie ou d'une autre entreprise du groupe ArcelorMittal au Luxembourg. Ceci veut dire qu'ils

maintiennent 100% de leur salaire pendant la période de ralentissement (CDR). Les autres conditions comme la préretraite doivent également valoir pour tous les salariés du groupe.

Le syndicat TMG de l'OGBL a demandé aux ministres Krecké et Schmit ainsi qu'au directeur général d'ArcelorMittal Michel Wurth que soit mis en place dans les plus brefs délais pour tous les salariés du périmètre sidérurgique un modèle alternatif au chômage suivant le modèle utilisé dans la sidérurgie avec garantie du plein salaire.

Pour le syndicat TMG de l'OGBL, il est urgent de clarifier que les conditions prévues par les accords LUX 2011 soient également applicables aux salariés des autres entreprises ArcelorMittal, à savoir: ArcelorMittal Circuit Foil Luxembourg, ArcelorMittal Dudelange S.A., ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A., ArcelorMittal – Stainless Service Luxembourg S.A., ArcelorMittal Centre Logistique.

Les responsables du syndicat TMG et les délégués de l'OGBL se tiennent à la disposition du gouvernement et de la direction générale d'ArcelorMittal pour des discussions en vue de mettre en place dans les meilleurs délais le modèle en question visant la sécurisation des salariés du périmètre sidérurgique.



Minister gibt Erklärungen zu Hintergründen der Gesundheitsreform

Nur das Solidaritätsprinzip ist unumstritten!

Die Gesundheitsreform und ihre Folgen haben in den vergangenen Monaten für reichlich Aufregung, auch und vor allem auf Seiten der (älteren) Versicherten gesorgt. Auf Einladung der Rentnerabteilungen von FNCTTFEL und OGBL referierte Gesundheitsminister Mars di Bartolomeo im Bonneweger Casino noch einmal über die Gründe für die nicht unumstrittenen Entscheidungen.

In einem Punkt war Gesundheits- und Sozialminister formell: „Ich habe die Forderungen, alle Maßnahmen in Bezug auf das Gesundheitswesen zurückzuziehen, gehört. Ich werde dies aber nicht tun“, sagte Mars di Bartolomeo gestern vor einem gut gefüllten Festsaal im Bonneweger Casino.

Di Bartolomeo erteilte damit den Gewerkschaften eine klare Absage. Die Arbeitnehmervertreter hatten aufgrund des für 2011 erwarteten Krankenkassen-Überschusses verlangt, die mit der Gesundheitsreform beschlossene höhere Eigenbeteiligung der Versicherten wieder rückgängig zu machen.

Der Minister wiederholte vor den Mitgliedern der Rentnerabteilungen von FNCTTFEL-Landesverband und OGBL aber, dass er dem Regierungsvertreter im Krankenkassen-Vorstand aber nahe gelegt habe, den Vorschlag zur Abschaffung der ominösen Poliklinik-Taxe in Höhe von 2,5 Euro zu unterstützen.

Halbe Tagespauschale

Neu ist aber, dass, wie Di Bartolomeo erklärte, er dies auch für die bei verschiedenen ambulanten Behandlungen anfallende halbe Krankenhaus-Tagespauschale (in Höhe von derzeit 9,72 Euro) getan habe. Diese sei u.a. deshalb erhoben worden, weil die Patienten im Krankenhaus ein Essen erhalten sollten. Dies sei aber nur in den allerwenigsten Fällen so gewesen, so dass man diese Maßnahme überdenken sollte.

Luxemburg habe derzeit das beste weil für den Versicherten billigste und qualitativ hochwertigste Sozialversicherungssystem der Welt. Damit dies auch so bleibe, dürfe man sich, wenn die Gesundheitskasse CNS nur ein bisschen schwarze Zahlen schreibe, nicht sofort wieder „ausziehen“, rechtfertigte der Minister Sinn und Zweck der mit der Gesundheitsreform eingeführten Beitragserhöhung (jeweils 0,1 Prozent für Versicherte und Arbeitgeber) sowie höhere Eigenbeteiligung in zahlreichen Bereichen. Und im Sinne eines leistungsfähigen, auf dem Solidaritätsprinzip basierenden Sozialsystems sei auch, dass der Staatshaushalt im Gleichgewicht sei, so Di Bartolomeo weiter. Schließlich würden alle

Sozialleistungen zusammengenommen rund vier des zehn Milliarden umfassenden Budgets ausmachen, so der Minister, der ohne Details zu verraten, abschließend erklärte, dass die anstehende Rentenreform ebenfalls auf dem Prinzip der Solidarität fuße.

Mit seinen Argumenten überzeugen konnte der Minister die anwesenden Gewerkschafter aber nur punktuell. Die höheren Beteiligungen seien sozial ungerecht, weil sie vor allem die Schwächsten – Kranke, Ältere sowie Menschen mit Kindern – treffen würden, so Nico Wennmacher. Wenn diese Tendenz der höheren Eigenbeteiligungen so weitergehe, werde dies die sozialen Ungerechtigkeiten nur noch verstärken, befürchtet der Präsident des Landesverband-Sektors Pensionierte. Gleicher Tenor beim Präsidenten der OGBL-Pensioniertenabteilung, Henri Kremer. „Warum gehen Reformen hierzulande immer in eine negative Richtung?“, fragte er die anwesenden Gäste. Bei der Gesundheitsreform handele es sich schlicht und ergreifend um eine Verteuerung der Medizin. Wobei man nicht vergessen sollte, dass diese Verteuerung für 13 bis 15 Prozent der nationalen Inflation verantwortlich sei.

Tom Wenandy im Tageblatt vom 26/10/11





Bourses d'études pour frontaliers

Etat des lieux du dossier

Nico Clement
Responsable du
Département international



Rappelons que l'OGBL avait réagi promptement après le vote de la loi du 26 juillet sur les aides financières de l'Etat pour études supérieures qui exclut les étudiants non-résidents, dont le ou les parents travaillent au Luxembourg, du bénéfice des allocations familiales et du boni pour enfants et de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, en ayant été le premier syndicat à avoir déposé une plainte auprès de la Commission Européenne pour non-respect du droit communautaire.

La Commission européenne a adressé une mise en demeure au gouvernement luxembourgeois en avril 2011. Actuellement la Commission analyse la réponse du gouvernement à cette mise en demeure.

L'OGBL a aussi pris l'initiative d'organiser une manifestation à Luxembourg-ville. D'autres syndicats s'étaient ralliés à cette manifestation. Des entrevues dans toute la Grande Région avec les responsables politiques respectifs ont eu lieu et une délégation de l'OGBL avait rencontré les parlementaires européens issus de la Grande Région à Strasbourg.

Enfin, une entrevue des syndicats de la Grande Région avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu lieu en février 2011, sans que cette entrevue n'ait donné lieu à un résultat tangible quelconque.

Mais surtout, l'OGBL a décidé très tôt de mener un certain nombre d'actions en justice avec le but d'obtenir un jugement au sujet de la non-conformité de la

loi du 26 juillet 2010 avec le droit communautaire. Un nombre suffisant de recours ayant été atteint et une multiplication de recours ne donnant pas de plus-value, l'OGBL ne va donc plus prendre en charge de dossiers supplémentaires.

Vu ce qui précède et étant donné qu'il s'agissait dès le départ d'affaires de principe, il faudra maintenant attendre le résultat des jugements relatifs aux recours introduits. Rappelons également que ces procédures sont longues et que nous n'aurons probablement pas de résultat cette année-ci. Nous avons cependant une très bonne argumentation juridique, très complète, et nous attendons du Tribunal administratif qu'il annule les décisions de refus intervenues. Il se peut théoriquement aussi, bien que la situation juridique soit claire en elle-même, qu'il posera une question à la Cour européenne de Justice sur l'interprétation des textes européens avant de dire droit.

En cas de succès judiciaire, l'Etat devra tenir compte de ces jugements, non seulement vis-à-vis des requérants ayant introduit des recours, mais de façon générale, en changeant la loi. L'OGBL insistera qu'à cette occasion l'Etat luxembourgeois devra trouver une solution pour tous les parents concernés, également pour les années où une demande a été formulée et refusée, sans qu'un recours n'ait été introduit. En cas de refus persistant de l'Etat de trouver une solution satisfaisante, une action en responsabilité civile contre l'Etat pourrait même plus tard être intentée en principe par toute personne concernée qui déciderait de le faire.

Afin de pouvoir actionner ladite responsabilité civile, il est important d'introduire les demandes d'aides financières de l'Etat pour études supérieures sous la forme et dans les délais prescrits. Ceci vaut pour la 1^{ère} demande comme pour les semestres ultérieurs.

A cet effet, vous n'avez pas à vous déplacer auprès d'une de nos agences ou antennes, mais vous pourrez consulter les instructions quant à la demande à introduire sur nos sites internet.

Enquête: L'actualité en ligne sur votre smartphone

Afin de mieux connaître les habitudes de consultation de l'actualité de la population de la Grande Région, des chercheurs des universités de Nancy, Metz, Luxembourg, Louvain, Sarrebruck, etc. se sont associés dans un projet de recherche collectif. Dans ce cadre, Corinne Martin, enseignante-chercheure à l'université Paul Verlaine-Metz, conduit une enquête visant les résidents luxembourgeois et frontaliers francophones (belges et français) pour connaître leurs pratiques de consultation de l'actualité en ligne (infos nationales, internationales, Grande Région, etc.) sur leur smartphone. Les personnes intéressées peuvent répondre à un rapide questionnaire en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.msh-lorraine.fr/questionnaire>

Merci pour votre participation!

Studienbeihilfen für Grenzgänger

Wie geht es weiter?



Der OGBL hatte nach der Verabschiedung des Gesetzes vom 26. Juli über die staatlichen Studienbeihilfen schnell reagiert: Das Gesetz ist sozial ungerecht und diskriminiert die Grenzgänger, deren Kinder von den Studienbeihilfen ausgeschlossen werden, weil sie nicht in Luxemburg wohnen. Gleichzeitig wird das Kindergeld nur noch bis zum Alter von 18 Jahren gezahlt, was einen großen Einkommensverlust für die betroffenen Familien bedeutet. Deshalb war der OGBL die erste Gewerkschaft, die Klage bei der Europäischen Kommission wegen Nichtbeachtung des Gemeinschaftsrechts eingereicht hat.

Im April 2011 hat die Kommission dann ein Vertragsverletzungsverfahren gegen Luxemburg eingeleitet. Gegenwärtig analysiert die Kommission die Antwort Luxemburgs.

Der OGBL war der Initiator der großen Demonstration in Luxemburg-Stadt, der sich andere Gewerkschaften angeschlossen haben. In der Folge hatte der OGBL eine Reihe von Treffen mit den politisch Verantwortlichen in der Großregion organisiert und unter anderem die Europaabgeordneten in Straßburg getroffen.

Auf diesen politischen Druck hin hat schließlich im Februar 2011 ein Treffen der Gewerkschaften der Großregion mit Premierminister Jean-Claude Juncker stattgefunden, ohne dass es greifbare Ergebnisse gegeben hat.

Gleichzeitig hat vor allem der OGBL entschieden, eine Reihe von juristischen Schritten zu unternehmen, mit dem Ziel ein Urteil zu der Nichtvereinbarkeit des Gesetzes vom 16. Juli 2011 mit dem Gemeinschaftsrecht zu erhalten. Der OGBL hat hierzu eine große Anzahl von Widersprüchen beim Verwaltungsgericht eingereicht. Da bereits eine ausreichende Anzahl von Widersprüchen geführt wurde, bringen weitere Widersprüche für die folgenden Semester keinen Mehrwert. Daher wird der OGBL keine zusätzlichen Dossiers übernehmen.

Da es sich seit Beginn der juristischen Auseinandersetzung um Grundsatzfragen handelt, muss nun zunächst das Resultat der Klage bei der Europäischen Kommission abgewartet werden. Da es sich um eine langwierige Prozedur handelt, werden wir möglicherweise dieses Jahr noch keine Antwort erhalten. Wir haben eine sehr

gute und vollständige juristische Argumentation und wir erwarten, dass das Verwaltungsgericht die Ablehnungsbescheide annulliert. Theoretisch besteht ebenfalls die Möglichkeit, dass das Verwaltungsgericht, obwohl die juristische Situation an sich klar ist, eine Frage an den Europäischen Gerichtshof bezüglich der Interpretation des europäischen Rechts stellt, bevor es sein Urteil fällt.

Im Falle eines juristischen Erfolgs muss der luxemburgische Staat diese Urteile berücksichtigen, nicht nur gegenüber denjenigen, die die Widersprüche eingereicht haben, sondern auch generell, durch eine Gesetzesänderung.

Der OGBL weist darauf hin, dass in diesem Fall der luxemburgische Staat eine Lösung für alle betroffenen Eltern finden muss, auch für die Jahre, in denen zwar ein Antrag gestellt wurde, aber kein Widerspruch eingereicht worden ist. Bei einer weiteren Weigerung Luxemburgs, eine zufriedenstellende Lösung zu finden, kann es dann zivil auch später durch jeden Betroffenen in Haftung genommen werden.

Um die Möglichkeit zu haben, zivilrechtliche Schritte gegen den Staat einzuleiten, ist es wichtig, weiterhin in den vorgeschriebenen Fristen den Antrag auf Studienbeihilfe zu stellen. Dies gilt sowohl für das erste Semester als auch für alle folgenden Semester.

Um den Antrag zu stellen, ist es nicht notwendig in die verschiedenen OGBL Büros zu kommen, die entsprechenden Informationen zur Antragsstellung finden Sie auf unseren Internetseiten.



Gewerkschaftlicher Bildungskalender bis Dezember 2011

| Referenz | Titel | Anfang | Ende | Dauer | Sprache | Ort |
|---------------|---|----------|----------|-------|---------|--------|
| OG 2011 5 006 | Grundwissen und Verhalten der Delegierten | 15/11/11 | 16/11/11 | 2 | Deutsch | REMICH |
| OG 2011 6 001 | Der Sicherheitsdelegierte: Partner der Arbeitnehmer für Sicherheit, Gesundheit und Wohlbefinden am Arbeitsplatz | 22/11/11 | 23/11/11 | 2 | Deutsch | REMICH |
| OG 2011 3 005 | Verbesserung der persönlichen Effizienz | 24/11/11 | 24/11/11 | 1 | Deutsch | REMICH |
| OG 2011 6 007 | Ein gut durchdachter Arbeitsplatz: Grundlagen der Ergonomie | 30/11/11 | 30/11/11 | 1 | Deutsch | REMICH |
| OG 2011 6 009 | Alkohol, Drogen, Medikamente, Tabak am Arbeitsplatz | 06/12/11 | 06/12/11 | 1 | Deutsch | REMICH |

Formation pour militantes – REF. OGBL 11 015

Bases légales et champs d'activité d'une politique de l'égalité

Qui devrait participer?

Le séminaire s'adresse aux femmes syndicalistes, qui veulent se pencher sur la politique de l'égalité, et aux déléguées, qui veulent avancer dans leur engagement syndical. Maximum 20 participantes.

Quels sont les objectifs du séminaire?

Afin de donner aux participantes une vue globale, nous aborderons la situation des femmes dans l'emploi et leurs conditions de travail, de même que les décisions syndicales et les bases légales relatives à l'égalité et nous nous pencherons sur les instruments pour la promotion des femmes.

Comment travaillerons-nous?

Nous analyserons toutes les questions à l'aide de courts exposés et de discussions de groupe. Des exercices pratiques seront faits en groupes de travail. La documentation destinée à réaliser un ouvrage de référence sera distribuée pendant le séminaire.

Où aura lieu le séminaire?

Au CEFOS, Centre de formation et de séminaires de la Chambre des salariés à Remich - 12, rue du Château.

Quand aura lieu le séminaire?

- Jeudi, le 8 décembre à partir de 9h00 jusqu'à vendredi, le 9 décembre 2011 à 17h00 en langue française

Oratrices pendant le séminaire

- Danièle Nieves, membre du Bureau exécutif de l'OGBL
- Estelle Winter, secrétaire centrale de l'OGBL

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*



Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.

Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.



Je souhaite loger au CEFOS.

Ich möchte im CEFOS übernachten.

● Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung

.....

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*



Temps plein *Vollzeit*



Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Date *Datum*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.





Ras-le-bol des travailleurs

La CES exige une gouvernance économique dans l'intérêt des salariés!

Les 19 et 20 octobre dernier, le Comité exécutif de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) s'est réuni à Bruxelles pour faire le point sur ses activités. L'un des thèmes qui prédomine tous les discours des représentants syndicaux est la crise économique et sociale à laquelle les salariés européens doivent toujours faire face. Pour les membres de la CES ce n'est plus que la seule situation en Grèce qui les préoccupe; mais c'est l'avenir de toute l'Europe et surtout de l'Europe sociale, qui aujourd'hui est en danger! Le comité exécutif de la CES manifeste un «ras-le-bol» face aux attaques permanentes sur les salaires et les droits sociaux des

travailleurs européens. Elle dénonce l'interférence dans les systèmes des conventions collectives nationales et les politiques d'austérités soutenues par les dirigeants européens qui risquent de mener à une nouvelle récession et qui font peser la charge de la lutte anticrise sur les travailleurs tout en épargnant les dirigeants du secteur financier et les cadres dirigeants des grandes entreprises multinationales qui sont les responsables de la crise.

L'OGBL était représenté à la réunion du Comité exécutif de la CES par Jean-Claude Reding.

Gestion de la crise

L'Europe continue à tolérer les diktats des marchés financiers

Malgré de modestes progrès dans certains domaines de la gestion de crise, les dirigeants européens ont une nouvelle fois échoué à s'attaquer à la crise financière, économique et sociale en Europe avec la détermination nécessaire et se sont inclinés devant les diktats des marchés financiers.



«Il est improbable que les conférences au sommet débouchent sur une solution durable à la crise qui frappe l'Europe et se concentrent sur l'emploi et la croissance», a déclaré Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES). «L'intention de

relever le Fonds européen de stabilité financière (FESF) au moyen d'un véhicule spécial équivaut à mettre en place les instruments toxiques que les gouvernements étaient supposés combattre. A défaut pour la Banque centrale européenne (BCE) d'agir en tant que bailleur de fonds de dernier recours et de déclarer qu'elle est bien décidée à acheter sans limite les dettes souveraines des pays de l'UE, les marchés financiers testeront à nouveau la viabilité et la souplesse des décisions prises

le 27 octobre, plus que probablement en attaquant cette fois l'Italie et la France.»

Les dirigeants de la zone euro ont raté l'occasion de bâtir des barrières de sécurité européennes fortes au travers de l'émission d'euro-obligations pour faire face aux attaques des marchés financiers contre des États membres individuels, a poursuivi madame Ségol. «Des réunions au sommet régulières de la zone euro n'auront de sens que si elles changent de route et abandonnent la voie de l'austérité et des épreuves pour le plus grand nombre». Elle a ajouté: «On demande une fois encore aux travailleurs de faire des sacrifices pour payer pour ce système dysfonctionnel. Après le démantèlement des négociations collectives en Grèce, on veut imposer à l'Espagne de nouveaux changements du marché du travail pour accroître la flexibilité malgré les efforts énormes déjà consentis par les syndicats et on réclame à l'Italie encore davantage de libéralisation du marché du travail» ...



Chambre des salariés : 40 ans de formation continue pour adultes et plus de 115.000 participants

Récemment, la Chambre des salariés a célébré le 40^e anniversaire de son centre de formation continue au Tramsschapp avec 600 invités.

La première pierre du centre de formation pour adultes a été posée en 1971. C'est au début des années 70' que l'ancienne Chambre des employés privés (CEPL) – qui constitue aujourd'hui la Chambre des salariés (CSL) ensemble avec l'ancienne Chambre de travail– s'aventure pour la première fois dans l'univers de la formation continue en proposant des cours en informatique. 225 personnes s'y inscrivent.

7 ans plus tard, en 1978, la CEPL lance des formations en comptabilité.

A cette époque, les cours sont déjà placés sous le patronage du Ministère de l'Education nationale.

20 ans plus tard, au début des années 90', une nouvelle formule fait son apparition: pour la première fois, des cours sont proposés en journée. C'est la naissance des séminaires.

Cette décennie est marquée par une autre innovation qui influence considérablement le développement des activités d'enseignement. Il s'agit de la signature d'un accord de coopération avec l'Université de Nancy 2. Il prévoit la délocalisation d'une formation universitaire de niveau Bac + 5 au Luxembourg. Le programme est un précurseur de la formation continue universitaire au Luxembourg et connaît un énorme succès.

Grâce à des accords avec plusieurs universités surtout françaises, 700 résidents luxembourgeois ont pu décrocher depuis lors un DESS, un Master ou une Licence à Luxembourg sous la formule « formation continue ».

Les années suivantes sont consacrées à l'élargissement et à la diversification de l'offre éducative. Elles voient notamment la création de formations spécialisées et de certifications informatiques.

Aujourd'hui, la Chambre des salariés se positionne comme un des plus grands organismes de formation pour adultes au Luxembourg. 115.000 personnes sont passées par ses formations. Elle offre 150 modules de cours du soir, 180 séminaires, 8 programmes universitaires et 11 formations spécialisées.

Jean-Claude Reding, président de la CSL, a rappelé, lors de son discours, que pendant 40 ans, la Chambre des salariés s'est investie pour faire progresser les salariés. Ses cours s'adressent à des personnes de tous niveaux scolaires et constituent un puissant instrument de promotion sociale.



Lors de son allocution, la ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a tenu à féliciter la Chambre des salariés pour son engagement et sa contribution à l'éducation professionnelle des adultes. Pour conclure, elle a assuré la continuation du soutien du MENPF au Luxembourg Lifelong Learning Center pour ses futures initiatives de formation continue.

Pour clore la partie officielle de la soirée, la Chambre des salariés a présenté, à l'occasion de cette soirée, un nouveau visuel : l'image d'un voilier qui a le vent en poupe. Ce voilier reflète le présent, car, en tant que centre de formation continue pour adultes, il a atteint son vitesse de croisière. Mais le voilier en pleine course symbolise également l'avenir. Il connote le progrès et la dynamique, deux forces que le Luxembourg Lifelong Learning aimerait apporter au Luxembourg et aux salariés dans les prochaines années.



100 JOER BELVALER SCHMELZ

L'Amicale des hauts-fourneaux «A» & «B» de Profil/ARBED Esch-Belval et la Délégation des salariés d'Arcelor/Mittal Esch-Belval invitent

jeudi le 1^{er} décembre

à la Fête de la St.-Eloi suivie de
la Fête du Centenaire de l'usine de Belval

Programme:

- 17.00 h Rassemblement devant la Rockhal à Belval
- 17.30 h Départ du cortège
- 17.45 h Dépôt de gerbes devant le monument «Als Erënnerung – Un d'Leit vun de Schmelzen» (place de l'Université) et Sonnerie aux morts
- 18.15 h Début des festivités dans l'Auditorium de la RBC Dexia avec un voyage musical en images à travers 100 ans d'histoire de l'usine de Beval (Luciano Pagliarini avec la Brigade d'Intervention Musicale)
- 19.15 h Vernissage de l'exposition dans l'Auditorium de la RBC Dexia «100 Joer Belvaler Schmelz, 100 Konschtwierker»
Avec des oeuvres de Jeannot Bewing, Yvette Gastauer-Claire, Jhang Meis et beaucoup d'autres
(l'exposition sera ouverte jusqu'au 9 décembre 2011 inclus)



Fir de Centenaire vun der Belvaler Schmelz léisst d'Amicale des hauts-fourneaux A et B de Profil/ARBED Beval eng verklengert Kopie (15 cm Durchmesser) vun der éischter Tak vun der Belvaler Schmelz aus dem Joer 1911 bei der Firma Massard vu Käl géissen.

De Souscriptionspräiss vun der Tak ass 28 Euro (35 Euro am fräie Verkaf).

Dir kënn Ären Exemplaire vun der Tak reservéieren andeems Der bis de 25. November 2011 28 Euro op de Konto:

LU 54 0019 2555 5754 7000 bei der **B.C.E.E.**

mat dem Vermierk „Tak“ iwwerweist.

Reservéiert Taken kënnen vum 1. Dezember (bei der Saint-Eloi-Feier) bis den 9. Dezember (10.00 bis 18.00 Auer) am Auditorium vun der RBC Dexia op Beval ewechgeholl ginn.

Duerno kënnen d'Taken beim „City Tourist Office“ (an Al Esch) ewechgeholl ginn.

INVITATION

**Le Syndicat Imprimeries,
Médias et Culture – FLTL**

invite ses membres à la

Journée syndicale statutaire

qui aura lieu **jeudi, 24 novembre 2011**

à 18h30 au Casino syndical
à Luxembourg-Bonnevoie
(63, rue de Bonnevoie)

Salle de conférence Joseph Junck 2^e étage



EINLADUNG

**Das Syndikat Druck,
Medien und Kultur – FLTL**

lädt seine Mitglieder zum

statutarischen Syndikatstag ein

am **Donnerstag, den 24. November 2011**

um 18Uhr30 im „Casino syndical“
in Luxemburg-Bonneweg
(63, rue de Bonnevoie)

Konferenzsaal Joseph Junck 2. Stock

Neueröffnung der OGBL-Büros in Differdingen

Wo sich Tradition und moderne Ansprüche harmonisch vereinen

Von der starken Verbundenheit der Differdinger und vieler Gewerkschafter aus allen Teilen des Landes mit dem „Differdinger Gewerkschaftsheim“ zeugten sonderzweifel die ungewöhnlich zahlreich zur Neueröffnung der OGBL-Büros erschienenen Sympathisanten, Freunde, OGBL-Mitglieder und Offiziellen. Der OGBL befindet sich nun wieder an altbekannter Adresse, auf Nr. 4 der rue Emile Mark nämlich, einer geschichtsträchtigen Stätte sowohl für die Luxemburger Gewerkschaftsbewegung als auch für die Stadt Differdingen.

Hier wurde Gewerkschaftsgeschichte geschrieben

Dank des Idealismus und des tatkräftigen Einsatzes vieler Gewerkschafter konnten die Büros in das Gebäude in dem Gewerkschaftsgeschichte geschrieben wurde zurückkehren, in dem schon früh für die Rechte der Arbeiter gekämpft wurde, ein Kampf für den das Haus zum Symbol wurde. „Es war uns eine Herzensangelegenheit hier an dieser Adresse zu bleiben, die so lange Zeit Anlaufstelle und Versammlungsort für die Differdinger

Arbeiterschaft war. Hier wurden Strategien ausgetüftelt, Streiks vorbereitet. Großer Wert wurde auf das Heranführen der Arbeiterschaft an Kultur und Wissen gelegt, es gab eine Bibliothek und es fanden kulturelle Veranstaltungen statt“, verrät OGBL-Vizepräsidentin und Differdinger Sektionspräsidentin Marie-Jeanne Leblond-Reuter. Das Gewerkschaftsheim spielte aber auch eine wichtige Rolle im gesellschaftlichen Leben der Stadt. Feiern und Geselligkeit hatten im Wirtshaus und der angeschlossenen Kegelbahn ihren Platz und die Differdinger Bälle waren legendär.

Ein neues Kapitel wird aufgeschlagen

Das Haus war in den vergangenen Jahren stark renovierungsbedürftig geworden und wurde aufgrund fehlender finanzieller Mittel an einen privaten Promotor vergeben. Der OGBL ist Mitbesitzer des Hauses und ihm gehören 250 Quadratmeter. Nach langen Umbau- und Renovierungsarbeiten präsentieren sich die Räumlichkeiten, die mit viel Motivation und Liebe zum Detail eingerichtet wurden, einerseits geschmackvoll in Rot- und



Grautönen, andererseits funktionell mit einem großen Beratungsraum, Wartesaal, Büroräumen für Verwaltungsarbeit und einem Versammlungssaal für 50 Personen. Aufgrund der großen Oberlichter sind die Räumlichkeiten freundlich und lichtdurchflutet.

Gérard Müller wird die Arbeiten der Regionalen Rodange, Differdingen und Esch koordinieren, weiterhin werden die Lokalitäten einer Sektion der französischen Grenzgänger zur Verfügung stehen. Ines Batista übernimmt die Mitgliederberatung.

Neue Zeiten haben neue Erfordernisse

Marie-Jeanne Leblond-Reuter, OGBL-Vizepräsidentin und Präsidentin der Sektion Differdingen begrüßte die Gäste, darunter Bürgermeister Claude Meisch und OGBL-Ehrenpräsident John Castegnaro, mit einer sehr persönlichen Rede, in der sie neben historischen Details, Einblicke in die tägliche Gewerkschaftsarbeit gab aber auch mit vielen Anekdoten aus dem Innenleben des Gewerkschaftsheim aufwartete, bewirtschafteten ihre Eltern dieses doch lange Zeit. OGBL-Präsident Jean-Claude Reding unterstrich ebenfalls seine Verbundenheit mit dem Differdinger Büro, wo

er bei vielen Besuchen als junger Gewerkschaftssekretär prägende Erfahrungen sammelte. Daneben ging er auf die Wichtigkeit der Präsenz und der Aktion des OGBL in allen Landesteilen ein. Lokalhistoriker Roby Fleischhauer detaillierte in einer fundierten Ausführung die geschichtlichen Etappen des Heims, während OGBL-Ehrenpräsident John Castegnaro verriet, hier sein Lebensmotto auf einer Wand gekritzelt gefunden zu haben: De la discussion jaillit la lumière.

Wenn auch bei dieser Ouvertüre nostalgische und historische Momente ihren wohlverdienten Platz hatten, so wichen diese doch ob der pragmatischen Art der OGBL-Vizepräsidentin schnell der Erkenntnis, dass moderne Zeiten ihre eigenen Ansprüche haben und dass mit dem Wiedereinzug der OGBL-Büros in die Nr. 4 der rue Emile Mark wohl eine Tradition gewahrt wird, aber auch modernen Ansprüchen vollauf Genüge getan wird. Wovon sich Gäste, Mitglieder und Sympathisanten bei einem Rundgang überzeugen konnten.



Last
minute

ArcelorMittal

L'OGBL dénonce un démantèlement en catimini de la tréfilerie de Bettembourg

Le Syndicat Transformation sur métaux et Garages (TMG) de l'OGBL a appris ce matin un peu par hasard que plus de 40 machines utilisées pour la production du produit phare de la tréfilerie de Bettembourg, le «saw wire», sont en train d'être démontées et transportées en Hongrie.

En 2009, la direction avait annoncé que l'usine de Bettembourg se spécialiserait dorénavant dans la fabrication du «saw wire», un fil destiné au marché solaire et électronique. Avec ce pas, ArcelorMittal Bettembourg devait renforcer son image d'usine innovatrice dans le domaine de la transformation des métaux ferrés.

Or, seulement deux ans plus tard presque la moitié des machines «saw wire» sont démontées pour être utilisées dans une usine hongroise sans que la délégation du personnel n'ait été informée. Parallèlement, un tiers du personnel, plus de 50 salariés, sont envoyés dans la cellule de reclassement, officiellement pour des «raisons conjoncturelles».

L'OGBL dénonce avec la plus grande fermeté cette façon de détruire graduellement la sidérurgie luxembourgeoise et son périmètre de la transformation des métaux.

Où Monsieur Mittal va-t-il s'arrêter, se demande l'OGBL, et qui aura le courage dans le monde politique luxembourgeois et européen de s'opposer à lui, de s'opposer au fait que l'avidité du gain personnel d'un homme est en train de détruire l'industrie lourde luxembourgeoise et européenne? Quand nos politiciens commenceront-ils à prendre cette stratégie apparente de Monsieur Mittal au sérieux et insisteront pour que des investissements soient réalisés afin de garantir la pérennité de nos sites?

L'OGBL lance un appel à tous les salariés de toutes les usines ArcelorMittal au Luxembourg de participer massivement aux actions syndicales que la Fédération européenne des métallurgistes (FEM) organisera le 7 décembre prochain.

Département des Femmes

Journée des femmes de l'OGBL

jeudi, le 17 novembre de 18h30 à 20h30

dans la salle des fêtes de la Maison du Peuple (62, bd J.F. Kennedy)

à Esch/Alzette

Ordre du jour

1. Allocution de bienvenue de la présidente du département femmes de l'OGBL, Vera Spautz
2. Rapport d'activité 2009/2011 par la secrétaire pour femmes de l'OGBL, Danièle Nieves
3. Confirmation et élection des membres du comité exécutif du département
4. La situation économique et sociale et ses répercussions sur les femmes salariées et pensionnées – discours par André Roeltgen, secrétaire général de l'OGBL
5. Présentation de la résolution du jour par la secrétaire pour femmes
6. Discussion et vote de la résolution
7. Conclusion par la présidente du département



OGBL / ACAL - Sektion Luxemburg

Diddelenger Seniorencabaret „De Wëlle Wäin“

KABARÄ-OWEND

ennert dem Motto „Riicht eraus“

e Samsden, den 19. November 2011

Rido: 20.00 Uhr

am Porheem Saint-Joseph in Gasperich

Regie: Ramon François, Rose Barnich

TOMBOLA

Es werden wieder nur Eintrittskarten im Vorverkauf mit fest reservierten Plätzen an unsere Mitgliedern verkauft.

Nach Überweisung der Eintrittskarte/n auf unser Konto der DEXIA - LU28 0028 1519 1956 6000
wird Ihnen /Euch/Dir die mit einer Platznummer versehende Eintrittskarte/n mit der Post zugeschickt

Reservierung am Telefon: 23 62 12 68 oder 691-14 36 26 Mett Waldbilig oder 49 23 09 Fränz Dahm

OGBL- Section Luxemburg

MARCHÉ DE NOËL CentrO Oberhausen samedi, le 10 décembre 2011

Départ à la Gare de Luxembourg à 6.55 hrs

Départ au P&R Howald à 7.00 heures



Le prix est de 10 € par membre de la section Luxembourg

Pour les membres de l'OGBL non membres de la section Luxembourg: 25 €

Pour les personnes qui ne sont pas membres de l'OGBL: 30 €

Le prix comprend le transport en bus et le petit déjeuner dans une auberge en route

Veillez virer le montant correspondant au nombre de participants

avant le 6 décembre 2011

sur le compte bancaire de la Section Luxembourg auprès de la banque
BGL BNP Paribas LU28 0030 7393 4141 0000

Pour tous renseignements, veuillez appeler le numéro

Tél: 661 646 317 Sandra Funck

| | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|--|------------------------------|---------------------|---|----------------------------------|------------------|-------------------------------|-----------------|
| Waffenlager | holpriges Zugfahren | dt. Unionspolitiker | dt. Komponist, † 1847 | Inselstaat im Pazifik | | | Jubiläum im Stadion (La ...) | ein Treibstoff | 6 | Überzahl | scheues Waldtier | Pluspole | Ort bei Dorsten |
| | 10 | | | | | | Gemahlin, Gattin | | | | | | |
| Hunnenkönig (5. Jh.) | | | | | 3 | | kyrillisches Alphabet | sehr großer Mensch | | | | | |
| leblos | | | 8 | das ABC | ein Farbton | | | | | bürocratisches Anwesen | | | |
| dt. Arbeiterführer, † 1913 | | | Perspektive | | | | | | | unerbittlich | | | |
| | | | | 4 | arabisch: Sohn | | isländ. Dichtung | | | Segelkommando: Wendel! | | | |
| | | | 7 | | himmlischer Bose | | Sitzstreik (engl.) | | | | 5 | | Blutadern |
| Stufen gang | | | Vorname Kerke linge | | Skandal | | | | | Prinzessin in „Krieg der Sterne“ | | franz. Schriftsteller, † 1951 | |
| orientalisches Fleischgericht | noch bevor | Vorname der Schygalla | | | | | Teil schottischer Namen | | | Geheimgesellschaft | | | |
| | 9 | | | | Kiz-Z. Salz gitter | | bildende Künstlerin | 1 | | | | | |
| rechtmäßig, rechtlich | | eh. spanische Währung | | | | | | Gleichrichter röhre | | | 2 | | |
| | | | | | | | | | | nordisches Göttergeschlecht | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|



10/11 - Lösungswort:
LINKSKURVE

G. Hansel, Esch/Alzette (L) 1. Preis
R. Piron, Eischen (L) 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
10/2011



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 23. November 2011 an folgende Adresse:

OGBL Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell in der Escher OGBL-Zentrale (60, Boulevard Kennedy) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45 - 240 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



OGBL

**Ensemble
assurons notre
avenir!**

www.ogbl.lu